

1930

Président: M. DE KERGUÉZEC. *MARINE*
Vice-Présidents: MM. ~~FENOIX~~, BERGEON, Martin-Binachon
Secrétaires: MM. le Comte de BLOIS, MARTIN-BINA-
CHON.

MM.

BABIN-CHEVAYE.
BÉNARD (Léonus).
BERGEON.
BIGNON (Paul).
Comte de BLOIS.
BOIVIN-CHAMPEAUX.
BRINDEAU.
CUTTOLL.
DUDOUYT.
DUPLANTIER.
DUROUX.
EMILE MAGNIEN.
EMILE SARI.
EVEN.
FENOIX.
GAUDIN DE VILLEINE.
GIRAUD.
HÉRY.

MM.

DE KERGUÉZEC.
LANCIEN.
LE BAIL.
LECLERC.
LEMARIÉ.
LÉMERY. *Le Moignac.*
MARTIN-BINACHON.
PAMS (Jules).
PERREAU.
PIERRIN.
PLAISANT (Marcel). *Pages*
Marquis de POMEREU.
~~Red. Albert Sarraut~~
SAURIN.
SERVAIN.
TISSIER.
VEYSSIÈRE.
VILLAULT-DUCHESNOIS.

1

Commission de la Marne

Procès-verbaux des séances de l'année 1930

1^{re} séance.



Vendredi 31 janvier 1930.

Présents : M^{me} de Kerquezec, Fenoux, Servan, Émile Magnien, Dudouyt, Boivin-Champeaux, Bergeon, de Pomereu, Héry, Lemarié, Brindeau, Pierron, le comte de Blois, Marcel Plaixant,

La séance est ouverte à quatorze heures.

I. Présidence de M^{me} Dudouyt, doyen d'âge

Election du bureau. —

M^{me} Dudouyt, doyen d'âge propose à la Commission de procéder à l'élection de son bureau, et de renouveler sa confiance au bureau sortant. (Approbation unanime)

Le bureau sortant est réélu par acclamation, et se trouve ainsi couronné :

Président : M^{me} de Kerquezec.

Vice-Présidents : M^{me} Fenoux et Bergeon.

Secrétaires : M^{me} Martin-Binachon, et le comte de Blois.

II Présidence de M^{me} de Kerquezec, Président.

M^{me} le Président. — Au nom du bureau tout entier, j'exprime ici mes remerciements à la Commission de la Marine pour la confiance qu'elle a bien voulu nous renouveler, et particulièrement à notre collègue M^{me} Dudouyt, président d'âge et pourtant le plus jeune encore de nous tous, auquel nous exprimons notre respect et notre affection. (Approbation)

Vous savez, Messieurs, quel fut le rôle de votre Commission

dans l'organisation de la défense navale du pays. La doctrine que nous soutenons depuis dix ans, de la nécessité d'une marine défensive, contre tout d'opposition, est aujourd'hui celle du pays. Et c'est pour nous une grande joie.

Tous ici, quelles que soient nos nuances politiques, nous avons contribué à cette œuvre, suivant ce mot d'ordre qui est le même pour nous tous : France par-dessus tout.

Aujourd'hui, voici la conférence de Londres ouverte. Le Président du Conseil a voulu, avec une pensée très moderne, garder avec le Parlement un contact suivi, et c'est au titre de Président de notre Commission que j'ai eu l'honneur d'être choisi comme conseiller parlementaire. Le Gouvernement a seul le pouvoir de négocier, et les conseillers que nous sommes là-bas ont pour rôle d'être toujours près du Gouvernement, pour lui être utiles à l'occasion, selon les circonstances. C'est pourquoi M^e le Président du Conseil ~~est~~ a estimé à juste titre que la place des ~~conseillers~~ parlementaires n'était pas aux préliminaires.

Je ne crois pas qu'un dossier puisse être préparé avec plus de soin que celui de M^e le Président du Conseil ; les intérêts de la France sont entre les mains d'un homme qui les défendra et les couvrira, s'étant entouré de tous les renseignements nécessaires, en demandant sans cesse de nouveaux.

Je le répète, nous n'avons pas à conduire ces négociations ; ce serait une confusion des pouvoirs et des responsabilités. Mais nous saurons prendre nos responsabilités de conseillers, et saurons faire valoir toujours l'opinion des commissions parlementaires.

C'est une satisfaction très vive pour nous, d'avoir vu les chiffres établis par notre Commission reproduits dans un article de M^e Raymond Poincaré, et même dans le discours prononcé à Londres par M^e André Tardieu.

Il est un point sur lequel nous ne céderons pas. Nous l'avons dit : les droits défensifs de la France sont intangibles ; et surtout en ce qui concerne les sous-marins. S'il est possible qu'on envisage une limitation

4

en ce qui concerne les sous-mars de 3000 tonnes, qui offrent en effet un certain caractère offensif, nous ne céderons rien sur les sous-mars purement défensifs de 600 tonnes, et autres, en deçà de 1500.

Soyez assurés, en tous cas, que votre Président s'en tiendra à la pensée de notre Commission, pour la défendre, et la faire valoir. Les délégués du Parlement à la Conférence de Londres s'efforceront toujours de ne pas trahir la confiance qu'on a mise en eux. (Applaudissements).

M. Dudouyt. - Je remercie la Commission, en la personne de votre Président, des paroles aimables qu'il a prononcées à mon égard. Tous nos collègues savent quel zèle et quelle autorité il apporte à la défense des intérêts maritimes du pays, et nous serons unanimes, j'en suis sûr, à le remercier. (Approbation)

La séance est levée à 14 heures 30.

2^e séance

1

Séance du mercredi 5 mars 1930 - 14 heures

Présidence de M. de Kerquière.

Présents : M. le comte de Blois, Brindeau, Héry, Dudouyt, Boivin-Chaupeau, Léneury, Borgeon, le Marquis de Fauverey, Martin-Binachon, Marcel Flaudet, Véztière

Conférence de Londres -

M. le Pr. - Je m'excuse de vous réunir à une heure un peu insolite : c'est la seule qui fut laissée libre par les réunions des groupes du Sénat. J'ai voulu vous mettre au courant d'une situation nouvelle.

Il y a quelques semaines, le Président du Conseil ~~avait~~ avait désigné les Présidents et Rapporteurs des deux Commissions parlementaires de la Marine pour l'assister à la Conférence de Londres en qualité de conseillers techniques. Le Ministère est tombé, il a été suivi d'un cabinet Chautemps, qui a été tombé à son tour. Puis est venu le second Ministère Tardieu. Or, j'ai appris par les journaux que le Président de

6

La Commission de la Marine du Sénat était désigné comme plénipotentiaire à Londres. Je tenais d'abord à vous dire que j'aurais tout ignoré de cette chose jusqu'à ce que je l'apprenne par la presse. Le lendemain, le M^{me} de la Marine me l'a confirmée au nom du Président du Conseil par la lettre dont je vous donne lecture.

C O P I E

SÉNAT

Paris le 2 Mars 1930.

Mon cher ami,

Il m'a été impossible de te joindre aujourd'hui.

J'aurais voulu te dire de vive voix combien je suis heureux que le Président du Conseil ait accueilli ma suggestion de te prier de participer à la Conférence de Londres au titre de Délégué Plénipotentiaire.

Le Président me charge de te transmettre ses meilleures amitiés. J'y joins les miennes les plus cordiales et je me réjouis à l'avance d'une collaboration qui nous permettra de défendre et de servir ensemble notre Pays.

Affectueusement à toi.

Signé

J. L. DUMESNIL

J'ai été pénétré du grand honneur qui m'a fait fait.
 Je n'aurais pas à y donner de réponse, si j'en l'eus pas
 fait. Je ~~considérais~~ que j'en pourrais, d'ailleurs, pas le
 faire avant d'avoir consulté la Cour^{on}. Car vous m'auriez
 autorisé à accepter les fonctions de conseiller parlementaire,
 mais l'estime que celles de plénipotentiaire n'est toutefois
 différente. Elles impliquent un droit d'empêche sur ce qui
 a été fait précédemment et au besoin un droit de répétition.

C'est grave. Car, si c'est M. de Kerquerc qui fut appelé à
 Londres, il n'engagerait que sa personne. Mais ici il s'agit du
 Président de la Commission de la Marine. Il m'apparaît
 impossible d'accepter pareille chose sans vous en référer,
 sans vous demander votre avis et en même temps votre
 appui. En effet, si des décisions sont prises à Londres et si
 elles sont contraires aux doctrines que vous avez toujours
 défendues, ma situation serait impossible. Ou bien, si l'autorité
 doit de dire à Londres: ceci ne doit pas être fait, il faudra me
 trouver en opposition avec Bégt. Alors j'en devrai, ou accepter
 des délibérations qui par là seront considérées comme
 d'anciennes par vous, ou donner ma démission.

C'est à vous de dire si vous estimez que j'en dois faire
 une ou me réservé.

M. le Comte de Blois. - Nous rendons tous hommage à votre
sentiment, nous serons très heureux que vous représentiez
notre C^o à Londres. Nous ne connaissons les négociations
que par les journaux. Il semble que vous ayiez abandonné
notre point de vue initial, celui du travail global, pour le
travail par catégories avec garantie de la limitation des
accordements anglo-américains.

M. Héry. - S'il y a un vote, je m'abstiendrai pour ne pas
enlourmer notre frère. Je crois qu'il ne devrait pas accepter.
Si la Conférence se tenait à Paris, non : car il pourrait se
tenir en contact avec nous. Sinon, il me semble difficile que
le parlementaire prenne une part du pouvoir exécutif, et
d'autant plus que l'œuvre est entamée et que nous ne la
connaissions pas.

M. Brindeau. - Si la Conf^é tournait contre les idées de la C^o, je
crois que vous devriez vous retirer. Jusque-là, vous devrez
accepter.

M. le Comte de Blois. - Mais je demande à savoir : où en est-on
à Londres ?

M. Martin-Bihachon. - Il semble que la Conf^é ait bifurqué, bien
soit en train de réduire le travail des sous-marins. Le

crois qu'on réduira aussi les ~~excessives~~, qu'on fera des catégories de croiseurs, et qu'on ^{nous} augmentera de 200.000 tonnes. Je crains que nous n'y laisserons des plumes.

M. Bergeon. - Il s'agit toujours d'un gout Tardieu. Grandil ~~me~~ a accepté l'invitation à Londres, il vous a demandé d'être son conseiller. Aujourd'hui il vous demande d'être plénipotentiaire, alors que sont en cours des travaux que vous ne connaissez pas entièrement. Il me semble que vous ne repondez pas à ce que je vous demande. Il serait beaucoup plus prudent que vous y alliez toujours au même titre. Vous êtes conseiller maire, & d'ailleurs je crois que jusqu'à présent vous n'avez pas été consulté. Vous n'avez qu'à rester sur la position où l'on vous a placé dès le début. A Londres il y a des sénateurs américains venus à titre personnel, mais non pas le Président du Comité de la Marine du Sénat américain. Je crois que vous ne pouvez, de même, y aller qu'à titre personnel, & non comme plénipotentiaire de la Com du Sénat.

M. Lémergé. - La question dépasse même la Com de la Marine. Si on demande à son président de la représenter comme conseiller technique, nous approuvons tous les deux mains.

5

Mais que fait de décharge de ses responsabilités d'un
Comité parlementaire, ce n'est pas admissible. Le mieux
serait que vous restiez conseiller technique pour exprimer
nos idées, et que les deux plénipotentiaires soient les
membres du Gf.

M. Brindeau. Mais que veut dire plénipotentiaire?

M. Lémeré. - Je l'aurai signé l'accord final. Ce serait la signature
de la Chambre, & notre droit de critique n'existerait plus.

M. Vassière. - Jamais une Comité parlementaire ne peut être
plénipotentiaire pour son P.^h. C'est contraire à la Constitution.

M. le Cr^e de Blois. - La Conférence ne prend pas de décision. Il a été

convenu qu'on y échange des idées. Ce n'est qu'une Conférence de
préparation, elle ne peut pas aboutir à des accords comme celle
de Washington.

M. Lémeré. - Mais il en fait de même pour Washington. On a
préparé des tableaux par lesquels on va arriver à des précisions
pour le tonnage de toutes les catégories. On aura laissé de
côté les principes, mais on aura fixé les chiffres, d'où on
fera découler les principes. Ce qui va sortir de Londres, s'il y
a un accord, s'ajusteront incontestablement à la SDN.

M. le Cr^e de Blois. - Aussi la France n'a-t-elle pas à signer à
Londres. Il n'a qu'à prendre acte des échanges d'idées.
Il peut donc y avoir un grand intérêt à ce que le P.^h de la

Com de la Marine refuse, à ce moment d'apporter sa signature.

M. Lémeray. - Ce n'est pas possible, dès qu'on est engagé comme plénipotentiaire. Car la délégation française forme un tout.

M. Even. - Il me paraît difficile par oui ou par non. La Com pourrait prendre un ordre du jour confirmant sa politique et exprimant le désir de connaître les responsabilités à prendre avant de nous décider. Car nous ne savons exactement ni quels seront les pouvoirs ni où en est la Confé, notamment ce qui concerne la paix avec l'Italie.

M. Lémeray. - L'ordre du jour a été rédigé par notre Commeurie à celle des Aff. étrangères. Il a été dit ^{à Louvres quelques} ~~quand~~ ne discuteraient ni tonnage global ni catégorie, mais qu'on mettrait les chiffres sur la table. On a dit: mettons-nous d'accord sur tant de tonnes pour le capital-ships, les destroyers, les croiseurs, puis on dira: nous allons faire la même chose pour les sous-marins, et l'on arrivera, par ce détours, à porter atteinte au principe que nous avons émis. La Confé est extrêmement dégueuse, il faut que nous y exerçions notre contrôle, mais non par un plénipotentiaire qui serait forcé de refuser sa signature, alors que l'autorité de la représentation est tout.

.. - C'est M. de Kerquijec qui a été nommé plénipotentiaire

et non le Pr^e de la Commission. ~~C'est~~ La lettre lui est
adressée à titre tout à fait personnel.

18

M. Léveillé. — Alors nous n'avons pas d'autre à donner.

M. le Pr^e. — On ne peut pas séparer ma personne et mon titre de
Président. Si j'en n'assis pas é^{re} R^ésident, on ne m'aurait pas
désigné. Après une collaboration si intime de plusieurs années
avec vous, j'en pourrais pas prendre une décision dans voos
en l^efféren^ce.

M. le Pr^e de Blois. — Il est hors de doute que vous êtes désigné à
titre personnel. Mais vous donnez néanmoins des marges
de confiance que vous nous donnez. Mais nous entenons à
notre ordre du jour. Si l'on ne s'y conforme pas à Londres, nous
serons libres de protester. Vous nous rappeler que nous étions
d'accord qu'il aurait mieux valu ne pas aller à Londres.
Maintenant qu'on y abandonne notre point de vue, nous
devrions peut-être en partir.

M. Duvivier. — La C^our pourrait maintenir son ordre du jour et
spécifier que M. le R^ég^uisseur va à Londres à titre personnel

M. Léveillé. — Nous pourrions prier notre Pr^est de faire part
aux g^{ts} des réflexions échangées ici, du désir de la C^our de ne
pas être engagée dans la négociation, et de sa joie de voir
son Pr^e désigné.

M. le M^{is} de Poncet. - Il nous confirmerions cette ⁴⁹ mission par le vote d'un ordre du jour.

M. le Pr. - Ce sera un excellent terrain. Vous voyez bien, d'après la lettre que j'veus à l'heure, que j'ai nullement sollicité cet honneur, et j'ai couru que fait les journaux. Je suis dans un grand tourment: j'veus demandé de m'aider à dire au St^e dans quelles conditions j'ferais le seruir. Ma situation est tragique: ou dire non, et alors refuser de servir le St^e de mon pays, - ou dire oui, et endosser toutes les responsabilités, et m'exposer à ce qu'on vienne, à la tribune du Sénat, dire: M. de Kerquize l'a fait à Londres, il a accepté ce qui a été fait. Mais, au contraire, si vous voulez rappeler les points de cette doctrine, j'suis très fort; j'dis aussi: oui, prêt à vous servir si vous avez besoin de notre concours, et le St^e peut avoir besoin de l'appui du titre de membre du Parlement, mais dans des conditions riglées par un ordre du jour précis. Le St^e n'accepte pas les conditions posées, rien n'est fait. Et le St^e ne peut pas dire que nous n'avons pas été logiques.

Car j'ai été au courant des tractations. Mais il m'est venu des bruits. Il est possible qu'un ordre du jour émanant de la Commission de la H^e Assemblée, montrant que, si on adoptait des règles fixées par vous, on le voterait pas approuvé. Peut-être cela lui permettra-t-il de dire à

Londres: nous ne pouvons pas transiger là-dessus. 10

M. le Cr de Blaiz. Mais on a déjà transigé sur le point le plus important!

Après échange d'observations entre M. Ewen, Guerry, le Pr^t, la Co^y adopte l'ordre du jour suivant proposé par M. Ewen:

La Commission Sénatoriale de la Marine réunie le ⁵ mars 1830 pour entendre une communication relative à la conférence de Londres après avoir pris connaissance de la lettre de M. le M^{re} de la Marine qui se fait l'interprète de M. le Pr^t du P^l pour demander à M. de Kerquèze d'accepter de représenter la France en qualité de plénipotentiaire, renonce au Pr^t de la communication, le fait avec l'assentiment de ce haut émissaire de confiance qui honore à la fois le Pr^t de la Co^y du Sénat, le Co^y de la Marine et la Haute Assemblée qui ont toujours défendu d'un commun accord les droits de la France.

La Co^y estime que l'acceptation de son Pr^t doit être subordonnée à la connaissance de la situation telle qu'elle se trouve engagée à l'heure actuelle, demande à M. de Kerquèze de n'accepter la désignation dont il a été l'objet qu'après avoir pris connaissance de l'état des négociations poursuivies à Londres notamment sur les points suivants: 1^o liberté en tonnage global, 2^o liberté de

Construction des sous-marins; 3^e liberté de déplacement⁷¹
des sous-marins; 4^e parité avec l'Italie; 5^e utilisation
des sous-marins en temps de guerre.³

La séance est levée à 19 heures 5.

3^eme séance.

Mercredi 21 mars 1930

Présents: M^{me} de Kerquezec, Sven, Brudeau, Bergeon, Albert Savant, Pierron, Doudouyt, Lancrec, de Pomeréen, de Blois, Sari, le Baït, Tissier, Marcel Plaisant, Lemarié, Héry.

Présidence de M^{me} de Kerquezec

La séance est ouverte à quatorze heures 30.

M^{me} le President salue M^{me} Albert Savant, élu récemment membre de la Commission, et lui souhaite la bienvenue au nom de la Commission tout entière.

M^{me} Albert Savant remercie M^{me} le President des vœux de la Commission.

Conférence de Londres. -

M^{me} le President. - La Commission de la Marine a voté dans sa dernière séance un ordre du jour à la fin duquel elle fixait cinq points principaux constituant l'essentiel de sa doctrine navale, et sur lesquels elle souhaitait que M^{me} le President du Conseil prît des engagements, avant que je ne parte, moi-même répondre de l'heureusement à l'appel qui m'avait été adressé à l'occasion de la Conférence de Londres.

A l'issue de notre réunion, j'ai adressé à M^{me} le President du Conseil la lettre suivante:



16

Paris le 5 Mars 1930

Le Président de la Commission Sénatoriale
de la Marine à Monsieur le Président du Conseil

Monsieur le Président,

J'ai connu par Monsieur le Ministre de la Marine le grand honneur que vous avez bien voulu me faire.

Je vous en remercie très sincèrement et je suis très heureux de me tenir à votre entière disposition.

Les traditions du Sénat et la déférence que je dois à la Commission Sénatoriale de la Marine que je préside me faisaient une obligation de la mettre au courant des faits.

Voulez-vous bien trouver ci-joint l'ordre du jour qu'elle a voté.

Les points qu'il rappelle sont exactement ceux qui ont été délibérés dans la réunion des Commissions de la Marine et des Affaires Etrangères, il y a deux mois.

Je suis persuadé que nous sommes complètement d'accord et dans ces conditions, je me ferai un devoir et un plaisir d'être à vos ordres pour le rapide examen de la situation avec le ~~xix~~ grand désir de pouvoir servir à vos côtés les intérêts qui vous sont confiés.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'hommage de mes sentiments respectueux et dévoués.

P.S. J'ai eu soin de ne communiquer à la Presse aucune note sur la réunion, non plus que sur l'ordre du jour voté.

[A cette lettre était jointe une copie de l'ordre du jour voté par la commission dans sa séance du 5 mars 1930].

Ce Hte le Hte étant restée sans réponse, j'ai adressé à Hte le Président du Conseil, le 11 mars, une seconde le Hte ainsi conçue :

Paris le II Mars 1930

Le Président de la Commission Sénatoriale de la Marine à Monsieur le Président du Conseil

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu me faire le grand honneur de me nommer délégué plénipotentiaire à la Conférence de Londres.

Dès que j'ai connu ma désignation officielle par une décision du Conseil des Ministres je vous ai fait parvenir la lettre suivante :

[Ici, copie de la lettre précédente, en date du 5 mars 1930]

Cette lettre étant restée sans réponse jusqu'à ce jour je suis contraint de conclure que votre sentiment n'est pas en accord avec celui des Commissions des Affaires Etrangères et de la Marine de la Haute Assemblée.

J'estime que, dans ces conditions, ma présence à Londres présenterait plus d'inconvénients que d'avantages et qu'il est préférable que je résilie le mandat que la Gouvernement a bien voulu me confier.

Je vous prie, Monsieur le Président, de vouloir bien agréer l'expression de ma plus haute considération.

Honneur le Président du Conseil m'a répondu par la lettre suivante :

Présidence du Conseil
-:-:-

Ministère
de l'Intérieur
-:-:-
Cabinet
du Président du Conseil

Paris le 12 Mars 1930

Monsieur le Président,

Je vous ai désigné comme plénipotentiaire à la Conférence Navale pour collaborer à une politique qui ne pouvait présenter pour vous aucune obscurité.

Cette politique était en effet précisée d'une part par le mémorandum du 20 décembre, d'autre part par les quatre documents qui, au cours de la Conférence de Londres, ont affirmé les thèses françaises (discours à la séance d'ouverture ; exposé des besoins français ; note sur les sous-marins ; note sur les tonnages).

Ces documents, en parfait accord avec l'ordre du jour que vous voulez bien me communiquer, étaient en outre éclairés par l'adoption de la proposition transactionnelle française, qui nous a heureusement mis à l'abri d'un retour aux de Washington et d'une extension éventuelle de cette méthode.

Je regrette que l'obligation douloureuse que j'ai dû remplir de vendredi à lundi dans le Midi de la France et la nécessité immédiate, où je me suis trouvé hier, d'organiser les services de reconstitution, ne m'aient pas permis de m'entretenir avec vous.

Mais les textes et les faits ci-dessus rappelés suffisaient à vous épargner la soudaine inquiétude que vous m'exprimez au sujet d'un désaccord possible entre vous et la délégation française.

En vous exprimant ~~la~~ mon regret de votre démission, j'ai donc le devoir de vous déclarer qu'elle est totalement injustifiée.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma haute considération.

signé: André Tardieu;

19

A cette lettre, j'ai répondu par une forme, ainsi conçue :

5 rue Denis Poisson

Paris le Mars 1930

Monsieur le Président,

J'ai sous les yeux la lettre que vous avez bien voulu me faire parvenir et que j'ai trouvée à ma rentrée de Bretagne.

Personne ne comprendrait que je réponde au geste dont vous avez bien voulu m'honorer et dont je vous reste profondément reconnaissant, en ouvrant une polémique sur les motifs de ma démission de Plénipotentiaire à la Conférence de Londres.

Le soin que j'ai pris de ne communiquer à la Presse ni ma lettre de démission, ni même l'annonce de cette démission, ma résolution bien arrêtée de n'en entretenir aucun groupe politique me semblent marquer bien nettement ma volonté d'observer toute la correction que je dois aux sentiments que je professe envers vous, en même temps que le soin de ne vous apporter aucune gêne dans la délicate mission que vous accomplissez en ce moment.

Cependant, vous me dites que la politique du Gouvernement à la Conférence Navale ne pouvait présenter pour moi aucune obscurité et, plus loin, vous parlez de ma "soudaine inquiétude."

Je n'ai jamais connu la politique du Gouvernement que par des documents publiés qui, le plus souvent, ne sont que des paravents derrière lesquels se préparent et se déroulent les actions véritables.

Par contre, un mois avant l'ouverture de la Conférence, j'ai fait parvenir aux membres du Gouvernement et des Commissions Sénatoriales des Affaires Etrangères et de la Marine un Mémoire-rapport dans lequel la doctrine navale du Sénat était nettement exposée et définie, notamment en ce qui concerne l'intangibilité du droit de défense, c'est à dire de la liberté du tonnage global et unitaire du sous-marin.

De nombreux passages de ce document se retrouvent, du reste, dans les publications du Gouvernement qui, cependant, semblent abandonner un principe, qui, en réalité,

lité, constitue la Charte défensive de la France.

C'est dès ce moment que ma "soudaine inquiétude" a pris naissance et je m'en suis ouvert à Monsieur MOY-SSET dans notre première entrevue.

Elle se montre ensuite dans tous les documents que je vous ai fait parvenir à Londres et elle se confirme lorsque je n'ai pu obtenir de vous l'affirmation que vous étiez d'accord avec les deux Commissions précitées sur les 5 points qui vous avaient été communiqués et plus spécialement sur les numéros 2 - 3 et 5 ayant trait au sous-marin.

Mon inquiétude n'a pas été "soudaine" mais persistante.

J'ai attendu, et alors qu'une partie de la délégation était déjà partie pour Londres, le "OUI" confidentiel qui m'aurait permis de me donner tout entier, à une collaboration que je souhaitais vivement et dans laquelle j'étais prêt à assumer une impopularité qui aurait pu être utile à mon Pays.

Défenseur d'une doctrine navale pour laquelle, depuis onze années, je n'ai cessé de combattre à la Tribune de la Chambre et du Sénat, ainsi que dans la Presse, en accord complet sur ses points capitaux qui vous étaient soumis avec les Commissions de la Haute Assemblée dont j'ai été l'interprète fidèle; il m'était impossible, sans clarités et sans directives, d'aller à Londres pour y renoncer à ce qui fût ma foi et mon travail ou pour y accomplir un geste public que vous n'aviez pas mérité de moi et dont je suis incapable vis-à-vis de vous.

Il était mieux, Monsieur le Président, que je vous fasse parvenir ma démission.

Je l'ai fait sans bruit et, laissez-moi vous dire, avec la certitude que cette démission même pouvait grandement vous servir dans vos difficiles négociations.

Je vous prie, Monsieur le Président, de recevoir l'assurance de mes sentiments respectueux et dévoués.

M^{me} le President. - Vous en savez maintenant autant que moi, Messieurs, sur les raisons qui m'ont fait renoncer à aller à Londres.

M^{me} le Comte de Blois. - Vous en avez agi conformément au sentiment de la Commission, ne semble-t-il ; et il ne vous sauvera pas de négociations en cours, à Londres ne fera que nous confirmer dans notre sentiment.

M^{me} le President. - J'ai le sentiment d'avoir sauvegardé l'indépendance de l'Etat, et je ne voulais pas, en acceptant, être conduit, par la suite, à des capitulations.

M^{me} Brindeau. - Je crois que notre Commission est d'accord pour féliciter son Président de l'attitude qu'il a prise en cette occasion.

Ports Maritimes.

M^{me} Brindeau. - La question du rattachement du service des ports maritimes à l'Etat ou à l'ancien ministère est encore pendante. La Chambre avait d'abord décidé que les ports maritimes seraient mis sous la tutelle de l'Inspection maritime, et qu'on devrait, par conséquent, créer un corps spécial d'ingénieurs maritimes chargés de ports. En l'absence du Président du Conseil, M. Chérèque suggéra que cette question serait réglée par un projet de loi.

Sur ces entrefaites, l'administration des grands ports français se montra hostile au rattachement des ports maritimes au ministère de la Marine marchande, et la ~~Chambre~~ Chambre adopta le marque du statu quo.⁴¹ Appel, alors, de l'Assemblée à la Chambre un contre-projet, contre le principe du rattachement des ports à la Marine marchande.

Aujourd'hui, le gouvernement est favorable au rattachement, mais sans spécialisation des ingénieurs des ports maritimes, qui continueront à être recrutés parmi les ingénieurs des ports et chaussées ; la situation serait donc à peu près ce qu'elle était au temps du sous-Secrétaire d'Etat de la Marine Marchande.

Le ministère a l'intention de proposer la nomination d'un rapporteur sur cette question, par la Commission de la Marine Marchande de la Chambre.

Les choses en sont là, et je ne puis en dire davantage. Nous ne pouvons qu'attendre la décision de la Chambre.

M. le Président. — La Commission de la Marine Marchande de la Chambre a pris sur la question de rattachement la même position que nous, si M. Tasso, son président, est, ce semble-t-il, d'un avis contraire.

M. Brindeau. — La Commission extra-parlementaire de la Marine Marchande, dont je suis le président, a écrit le vœu que les ports fussent rattachés au Ministère de la Marine Marchande. J'ai proposé par ailleurs à la Commission des Grands Ports de faire confiance au Gouvernement pour aplaître le conflit qui existe sur cette question entre le Ministère de la Marine Marchande et des Travaux Publics. Si le projet de Gouvernement prévoira justement la création d'un conseil suprême de ports maritimes pour apaiser le conflit de ce genre.

M. le Président. — Il faudrait spécialiser le service de construction de la Marine Marchande.

M. Brindeau. — Une excessive spécialisation risquerait de faire échouer la tentative de rattachement. J'aimerais pour ma part que le Gouvernement doive conserver la faculté d'utiliser pour la Marine Marchande les meilleurs ingénieurs des ports et chaussées.

M. Tissier. — Il n'y aurait là rien d'inévitable. En effet, des ingénieurs de ports et chaussées, nommés par l'Etat et qui s'occupent des chaussées vicinales sont, pour cette matière, sous les ordres des préfets et des conseils généraux. Une organisation analogue pourrait être créée pour les ports maritimes.

M. Brindeau. — Les précédents sont nombreux, et nombreux d'ingénieurs de ~~ports~~ ports et chaussées ont déjà en l'occasion de travailler dans les ports maritimes; ils sont donc fort bien préparés à occuper des situations même importantes dans ces ports. Le directeur du Port autonome du Havre a suivi une carrière de ce genre.

M. le Président. — La Commission aura l'occasion de revenir sur cette question, qui n'était d'ailleurs pas portée à son ordre du jour de la présente séance.

Budget de la Marine de Guerre. —

M. Bergeon. — La Commission m'a chargé de suivre la discussion du budget de la marine militaire, et je voudrais apporter quelques observations.

sur l'artillerie navale, le revêtement combustible, le cuirassé, et le renforcement de l'armée de terre.

Vous savez que M. J-L. Demesnil, dans son rapport à la Chambre a porté certains jugements sévères, et injuste au reste sens, sur l'artillerie navale. J'ai voulu, pour examiner le bien-fondé de ces critiques, visiter le laboratoire central de l'artillerie navale ; un examen de ce type m'a donné une vive admiration pour les ingénieurs de ce corps et pour le personnel technique qui les soutient dans leurs œuvres.

Le corps des ingénieurs de la Marine a obtenu des résultats remarquables, et doté notre flotte d'un matériel nouveau ; c'est un honneur de faire d'avoir comblé le retard de la guerre, et de faire la nation française. Notre matière d'artillerie et à la hauteur des œuvres propres de la balistique, et on ne peut pas admettre l'effort de ce corps d'élite pour surmonter les difficultés de l'après-guerre. Une douzaine de modèles ont été retenus, sur cinquante études. Ces études ont porté sur la puissance des piers, sur les projectiles, les douilles, etc... D'autre part, la liaison établie entre les ingénieurs et ceux qui utiliseront les piers, puisque les premiers ingénieurs, à leur sortie de l'école, vont passer un an en escadre.

M. Tissier. - Cet état de choses existe déjà, d'ailleurs, depuis longtemps.

M. le Bail. - Depuis la catastrophe de l'Iena.

M. le President. - La loi constitutive du corps en a ainsi disposé.... Nous sommes heureux de voir M. Bégeon rendre justice au corps de l'artillerie navale, corps d'élite injustement attaqué. L'artillerie navale exécute les travaux qu'on lui commande, et n'est pas responsable des erreurs qui ont pu être commises.

On a commis une erreur en organisant dans un corps unique d'ingénieurs d'artillerie pour l'armée et la marine, comme nous l'avons déjà demandé, et les frais seraient considérablement réduits.

M. Tissier. - Cette dualité de services a pour résultat que les projectiles de l'artillerie navale ne peuvent être utilisés par l'artillerie terrestre, pour des différences de calibre de 1 ou 2 millimètres.

M. Bégeon. - Mon rapport signale cette nécessité de la création d'un corps unique, comme l'a proposé M. de Riquetze en 1920.

M^r Bergeon — La suite de mon rapport examine la question des réservoirs à combustibles liquides. Elle est au contraire importante. En 1920, l'Etat Major général estimait qu'il fallait construire des réservoirs pour neuf mois de guerre, soit 2.978.000 tonnes. Si l'on prenait la construction de 236.000 tonnes par année, pour une annuité de 59 millions ; or, en 1930, la construction n'a atteint que 71.000 tonnes. Ainsi donc, nous sommes bien en retard dans la réalisation du programme prévu.

J'insiste sur la nécessité de mettre au premier plan le gazole, et non plus le mazout ; en effet, les sous-marins marchent au gazole, et, alors que notre flotte de surface, achournée au mazout, tentée bloquée, les sous-marins doivent être l'objet de toute notre attention.

De la meilleure situation où nous nous trouvons, il faut accuser les Travaux Maritimes ; ils sont responsables de la lenteur des travaux, et, malgré la refonte de 1922, ils n'ont pas accompli ce que l'on attendait d'eux. Notre commission se doit d'attirer l'attention du Ministre sur ce point, et notre Président pourrait être au fait de lui notre interprète, sur la situation grave de notre marine, qui court le risque d'avoir des bateaux qu'elle ne pourrait faire avancer.

M^r le Président. — Il est évident que les Travaux Maritimes sont responsables de la faible situation actuelle. Notre Marine n'est pas assez achournée pourra à cet égard, et nous devons en déterminer nettement les responsabilités de chacun.

M^r Bergeon. — L'esprit d'achèvement et d'entreprise n'est pas assez développé aux Travaux Maritimes, et trop souvent des fonctionnaires trop peu ardents, lorsqu'ils prennent leur retraite, sont remplacés, non pas par des éléments jeunes, mais par des fonctionnaires aimés du même esprit qu'eux.

M^r le Président. — Je me souviens, à ce propos, avoir demandé pendant la guerre, comme rapporteur du Budget de la Marine, de travaux d'aménagement indispensables à l'Hôpital de Brest ; on y a dépensé trois fois plus d'argent que l'on n'en ait demandé un entrepreneur, et, de plus, c'est seulement deux ans après la guerre que les travaux ont été achevés !

M^r Tissier. — Il est certain que nous devrions ~~accélérer~~ accélérer le rythme de construction de nos réservoirs à pétrole, et même faire appel à l'industrie pour avoir de pétrole brut, en quantité suffisante pour pourvoir aux besoins

de notre armée et de notre marine.

En ce qui concerne l'essence, on sait aujourd'hui la très grande quantité, et nous en obtiendrons, par ce procédé, une quantité suffisante à nos besoins.

D'autre part, il faut envisager le moment où tous nos navires seront actionnés par le mazout. Or, nous ne pouvons pas trouver en France les quantités de mazout nécessaire à alimenter toute notre flotte ; une solution permettrait de paraître à cette pénurie ; on peut en effet utiliser à cet effet le charbon pulvérisé.

M. le Comte de Blaiz. — Déjà en 1927, les commissions senatoriales de Finances, de l'Armée et de la Marine avaient ^{posé} ~~demandé~~ au Ministre de la Marine la gestion des réservoirs à combustibles liquides, et celui-ci avait envisagé de confier leur construction à l'industrie privée. Or, rien n'a été fait dans ce sens. La question de la chauffe huile, déjà résolue sur les bateaux de commerce, ne l'est pas encore sur les bateaux de guerre ; l'étude devrait en être entrepris, mais elle n'a pas été. Rien n'a été fait non plus en ce qui concerne la construction des réservoirs par l'industrie privée.

M. Tison. — On construit au Havre des usines de distillation et de réservoirs. Mais ces établissements sont situés de telle sorte qu'ils seraient pris sous le feu des canons tirant du large, ou des avions. Il faudrait que le pétrole arrivât de plus loin, par canalisations.

M. Brindeau. — Les réservoirs ne sont pas construits sur le front de mer, mais à plusieurs kilomètres dans l'intérieur des terres, et des pipe lines sont percés pour amener le pétrole aux usines. Au reste, à cause des avions, il est très difficile de mettre ces réservoirs à l'abri de l'ennemi.

M. de Loupereu. — Les habitants des environs du Havre s'inquiètent du danger que présente la proximité des réservoirs de pétrole, de ceux, notamment de l'usine Schneider. Il paraît que le Conseil Supérieur de la Défense nationale refuse d'installer ailleurs ces réservoirs.

M. le President. — A Toulon, les réservoirs ont été établis au point le plus opposé de la ville. La Corse, d'autre part, rien n'a été fait.

M. Tison. — Un bon moyen de protéger les réservoirs sera d'immerger ces réservoirs.

M. Boëgeau. — J'étais dans la mitre de mon rapport, la ~~de la~~ question de la crise du recrutement de notre marine.

Cette question de personnes est franche. Les sources de notre recrutement militaire devraient nous procurer 53.000 hommes, dont 10.000 en formation. Ce sont des chiffres minimum. Or, ces sources de recrutement diminuent. Il faudrait donc que l'Etat-major général prévoie une marine ministre, de recruter et d'engager, à court terme. Quant aux emplois plus délicats, on devrait les réservier à des emplois particulièrement qualifiés. On devrait prévoir une politique d'engagements et de reengagements, avec des avantages pour le jeune gens. On a déjà fait des progrès dans ce sens ; le pécule existe depuis 1928, la bourse a été améliorée. Il faudrait prévoir des indemnités pour charge de famille, et un minimum de stabilité dans les engagements.

M. Tisseret. — Il n'est pas permis, actuellement, de devancer l'appel, dans la marine. Ce n'est pas l'encombrer ; d'autre part, on n'accepte pas les engagements pour celle ou telle spécialité particulière.

Les conclusions du rapport sont adoptées. M. Bergeon rendra compte des échanges de vues qui ont été présentés.

Défense militaire de la Corse

M. le Président demande où en est l'effort que la commission avait demandé de faire en Corse.

M. Sari. — Rien n'a été fait.

M. le Président. — Nous avons, dans un rapport secret, attiré l'attention sur la situation de la Corse au point de vue militaire. L'île n'est pas défaillante, et serait prête en cinq jours, en cas de guerre. Si au contraire on prévoyait une préparation de la Corse au point de vue militaire, notre situation en Méditerranée en serait considérablement consolidée. Notre collègue M. Sari, qui représente la Corse, pourrait poser cette question à la tribune du Sénat. Car nous devons sortir de notre réserve.

M. Sari. — Volontiers.

M. le Président. — Tout pourraient être fait en six mois de travail. Actuellement, il n'y a pas un fusil en Corse qui soit en état ; en tout, 3 canons de 75, avec 100 coups par pièce. Il n'y a pas d'essence, il n'y a pas de vivres, pas de charp d'armes.

M. Sari. — Un conflit avec le propriétaire de l'étang a arrêté les projets de construction d'un terrain d'atterrissement.

Budget de la Marine. —

M^e Burdeau. — L'article 55 bis de la loi de finances, relatif à la pension des inscrits maritimes soulève une grave question.

La Chambre et le Sénat ont voté le relèvement de cette pension, et la constitution d'une caisse spéciale pour le personnel du service ferme à bord. Nous nous sommes mis d'accord sur ce: toutes les revendications spéciales, ~~recherches~~, dans le cadre des 149 millions votés, seront renvoyées à une commission paritaire constituée par le ministre de la marine marchande. M^e Rio faisait partie de cette commission; depuis qu'il est entré au gouvernement, j'ai pris sa place.

Cette commission entend les revendications des intérêts, et indique les ajustements nécessaires. Il s'agit de questions de catégories, ou du cumul des pensions sur la caisse de prévoyance et sur la caisse des invalides. Cette commission doit se renouveler 10 ans.

Mais un fait nouveau s'est produit. La Chambre a voté, par l'article 55 bis de la loi de finances une nouvelle augmentation de la ^{pension} des inscrits, ou du personnel navigant de la marine marchande. D'où une augmentation de 19 millions sur les chiffres prêts pour la caisse de prévoyance et la caisse des invalides. Je sais que le Rapporteur général de votre Commission des Finances est opposé à ce relèvement.

Le gouvernement, à la Chambre, n'a pas pris position; l'article a été voté sans discussion. Depuis, le ministre du Budget a fait connaître qu'il demanderait la disjonction de l'article. Je crois, quelque intérêt qu'il soit cet article, qu'il ne serait pas adroit de lancer bataille sur ce point lors de la discussion de la loi de finances. L'attitude de la Commission des Finances nous expose à la perdre, et à retarder la solution. La disjonction, au contraire, correspondrait à un ajustement pour étude. Il faut prendre la commission de l'attitude qu'elle prendra sur ce point.

M^e le Président. — Nous avons accepté récemment des mesures préhensives incomplètes, pour pouvoir enfin aboutir. La Chambre nous propose aujourd'hui 19 millions. Nous ~~conservons~~ ne pouvons que la refuser. Nous connaissons trop bien la dure situation des

ports maritimes.

M. Even. - D'autant plus que la Chambre rétablirait son texte ! Notre rôle de Commission de la Marine est de défendre les intérêts de nos mandants. Il ne nous appartient pas d'aider le gouvernement à faire renoncer un texte voté par la Chambre. Nous devons donc défendre le texte de cet article.

M. Brindeau. - J'ai tenu à indiquer l'état de la question, et les difficultés qu'elle présente.

M. le Président. - La Commission rend hommage au zèle de M. Brindeau, et à l'intérêt qu'il a toujours porté à cette question. Dans la discussion publique, nous devons prendre parti pour les ports. Il vaut mieux être battus, que renoncer à défendre leurs droits. (Attention)

Tarifs maritimes de la Corse. -

M. Sari. - La question des tarifs maritimes de la Corse est depuis longtemps pendante. Des conversations ont été engagées entre le gouvernement et les représentants de la Corse. Depuis le 15 mars, une nouvelle augmentation de tarif a été décidée. On a appliqué le tarif kilométrique des chemins de fer à un service maritime; nous demandions le tarif d'avant-guerre, multiplié par 4. Actuellement, un trajet qui coûte 135 francs en coûte 175. La Corse est aussi isolée. Les fonctionnaires ne veulent plus aller en Corse, à cause de ces difficultés de transport. La chambre de commerce, les conseils municipaux ont protesté. Des meetings se sont tenus à Marseille.

D'autre part, on a augmenté le prix de transport pour les marchandises; ce seraient encore acceptables, mais on a élevé le prix d'embarquement et de débarquement; ils étaient de 3 francs avant la guerre, ils sont de 35 aujourd'hui. Le résultat est que le prix court à Bastia 10^{me} de plus qu'à Marseille, et, dans certains cas, 50^{me} de plus qu'à Bastia.

Enfin, on majora le prix du tout billet pour la Corse, d'une taxe pour la nourriture, soit 25 francs, 20, et 10 francs. Or billet de voyageurs ne payent pas pendant le voyage. C'est un procédé inadmissible.

La Commission de la Marine, me semble-t-il, devrait prendre en main cette question. Le gouvernement devrait appliquer strictement le tarif

ferroviaire, comme l'avait du reste promis M. Poincaré ; vérifier, d'autre part, les règles de la manutention ; et enfin établir que le prix du voyage soit greve d'importants frais de manutentions. Le Ministère de la Marine Marchande doit intervenir dans cette question. La situation est grave ; actuellement, on n'arrive que difficilement à recruter pour la course des officiers ou des professeurs.

M. Bergeon. — Je confirme les paroles de M. Sari ; j'ai entendu à Marseille des protestations nombreuses. Il y a là un service public à assurer. Des engagements ont été pris ~~avec~~ par M. Poincaré, qui doivent être tenus. Il me semble que la Commission de la Marine pourrait délivrer une délégation qui appuierait aussi du ministre la revendication des populations de la Corse.

Le Président. — En effet ; nous pourrions désigner comme membre de cette délégation M. Sari, Bergeon, et Albert Sarrant. (Assentiment)

Rattachement des Ports au Ministère de la Marine Marchande .—

M. Brindeau .— Quand viendra la question du rattachement des Ports maritimes au Ministère de la Marine Marchande, ou au Ministère des Travaux Publics, il est probable que la Commission des Travaux Publics demandera que le ~~projet~~ projet lui soit renvoyé au fond. Or c'est une question qui intéresse avant tout la Commission de la Marine.

Le Président. — Nous veillerons en effet à ce que ce projet nous soit renvoyé.

Interdiction de la pêche aux étrangers .—

M. Bergeon donne lecture de son rapport sur la proposition de loi tendant à modifier l'article 3 de la loi du 30 mars 1928 ayant pour objet ~~de~~ d'interdire la pêche aux étrangers dans les eaux territoriales de France et d'Algérie.

M. Bergeon propose de renoncer à une verbalisation pour l'arrangement qui a enfreint la loi, à savoir la confiscation du bateau.

M. le President. - C'est une sanction un peu sévère ; le vrai responsable peut être le capitaine et non l'armateur. Il serait peut-être meilleur de prévoir cette confiscation en cas de récidive seulement.

M. Béjean. - J'indiquerai cette restriction dans mon rapport.

La séance est levée à 18 heures 10

4^e séance

Mardi 22 avril 1930

Présents : MM^{es} de Kerquezec, Sari, Even.

Présidence de M. de Kerquezec.

La séance est ouverte à 16 heures 30.

Tarifs maritimes de la Corse.

M^{me} Sari, au nom de la délégation nommée pour une entrevue avec le Ministre de la Marine Marchande au sujet des tarifs maritimes de la Corse, donne lecture du rapport suivant.

Au cours de la séance du 21 mars dernier, et après avoir entendu un exposé de M. Emile SARI, vous avez bien voulu prendre en considération la motion présentée par notre Collègue, et désigner une sous-commission composée de M.M. BERGEON, vice-président de la Commission, ALBERT SARRAUT, ancien ministre, EMILE SARI, rapporteur du projet de convention des services maritimes de la Corse, chargée de présenter à M. le Président du Conseil, l'opinion de la Commission de la Marine sur la question des nouvelles augmentations des tarifs imposées aux services maritimes de la Corse.

L'entrevue avec M. TARDIEU a eu lieu le 24 Mars, en présence de M. ROLLIN, ministre de la marine marchande.

Les délégués de la Commission ont présenté à M. le Président du Conseil la note suivante :

"La Commission de la Marine du Sénat émet l'avis d'adoption :

"1^o) Le tarif kilométrique calculé d'après la distance parcourue pour chaque trajet.

"2^o) Le calcul du prix du kilomètre marin établi en tenant compte des prix d'avant-guerre comme prix de base, multiplié par le coefficient 4,30, indice d'augmentation actuel des tarifs ferroviaires.

"Après un long échange de vues, M. le Président du Conseil a donné la promesse d'envisager les conditions dans lesquelles des réductions de tarifs pourraient être accordées, mais qu'en tout état de cause, aucune décision ne serait prise avant la date de l'élection sénatoriale en Corse, qui est fixée pour le 11 Mai".

En vous rendant compte de sa mission, votre sous-commission tient en même temps à préciser certains points sur lesquels a porté la discussion :

Les tarifs maritimes de la Corse ont été augmentés dans des proportions allant du coefficient 3 (encore en vigueur le 15 mars dernier) jusqu'au coefficient 4, 4,50 et 5, d'après les trajets parcourus.

Ces augmentations reconnaissent pour cause le déficit de l'exploitation provenant de la mise en service des nouveaux navires, et dont l'Etat entend ainsi, faire supporter en partie la charge par les usagers locaux. Ces derniers considèrent de leur côté, les nouveaux prix de transport comme étant manifestement trop élevés par rapport à la fortune moyenne de la population Corse.

*

* * *

En entreprenant l'étude de la question, il convient de bien préciser que les Services destinés à relier à la France continentale, un département insulaire, ne sauraient être mis en parallèle avec les autres lignes maritimes. Donc point de rapport à établir entre les sacrifices accomplis par l'Etat pour couvrir le déficit de l'exploitation des lignes de la Corse et les subventions accordées à diverses Compagnies dans le but de faciliter les relations avec nos colonies et les pays étrangers.

Pas d'incidence mathématique de surcroit de déficit occasionné par l'amortissement des nouveaux navires de la flotte sur les prix de transport. La construction des nouveaux navires s'imposait, au titre de remplacement d'unités arrivées à la fin de leur course. Et l'Etat avait le devoir d'assumer la charge du remplacement de ce matériel navigant, en vue d'assurer les relations avec un département insulaire, de même qu'il inscrit à son budget la totalité des dépenses nécessitées par la construction et l'entretien de la voirie routière nationale.

D'autre part, le vapeur "Île de Beauté" qui entrera bientôt en service, et dont l'utilisation est prévue dans un but presque exclusivement touristique (annoncé, d'ailleurs, comme tel par les diverses publications officielles) ne saurait être considéré comme devant figurer au nombre des unités constituant la flotte affectée aux "Services d'Intérêt général de la Corse". Les dépenses relevant de l'amortissement de ce navire ne saurait donc pour des motifs plus indiscutables encore, entrer en ligne de compte dans le calcul du déficit de l'exploitation.

Dès lors comment procéder à la fixation des prix de passage :

1°) Retrancher du déficit toutes les dépenses de l'amortissement des nouvelles constructions et maintenir les prix actuels;

2°) Procéder à une augmentation rationnelle, moyen de transaction pouvant être accepter par le Gouvernement et par la Commission.

Le Gouvernement se déclarant partisan d'une formule qui permette d'instituer un régime stable et prescriptible de régler la situation non seulement par le présent, mais aussi par l'avenir. Nous avons cru répondre à ce désir en proposant le tarif kilométrique avec calcul du kilomètre sur la base ferroviaire en nous rapprochant autant que possible des règlements actuellement en vigueur.

Mais, si la formule kilométrique ne donne lieu à aucune discussion, le désaccord se produit sur le mode d'application de la formule ferroviaire.

Devrait-on, suivant le procédé adopté par le Gouvernement appliquer purement et simplement au kilomètre marin, le prix du kilomètre ferroviaire ? Certainement non.

Les prix de transport par chemin de fer ont été augmentés par l'application de l'indice 4,30 aux prix d'avant-guerre considérés comme prix de base.- C'est la méthode que nous souhaiterions voir appliquer au service de la Corse.

Le prix du kilomètre marin (lignes de la Corse) avant-guerre, était nettement inférieur au prix du kilomètre ferroviaire.

En appliquant par suite 1^{re} même indice d'augmentation aux prix d'avant-guerre considérés comme prix de base, le résultat de l'opération doit donner pour le kilomètre marin un prix toujours inférieur à celui du kilomètre ferroviaire.

Ainsi, serait opérée sur des bases scientifiques et équitables, une réduction qu'il nous paraît souhaitable de réaliser.

*

* * *

Nous ne saurions laisser passer sous silence une cause indirecte d'augmentation de tarifs: le prix du repas imposé à chaque passager, en sus du prix du transport, constitue une charge qui relève abusivement le prix de passage.

Telles sont les conclusions auxquelles nous a conduit un examen impartial de la question.

A la date indiquée, nous nous proposons de demander à M. le Président du Conseil, de vouloir bien nous faire connaître sa décision.

Nomination d'un rapporteur

M^r Even est nommé rapporteur du projet de loi étendant aux officiers

l'ensemble de
de l'armée de mer ~~et~~ (avantages consentis aux officiers de l'armée
de terre par l'article 8 de la loi du 26 décembre 1925 et diverses
lois subséquentes, sur ^{le} ~~amendement~~ et à ménagement des
cadres de l'armée.

La séance est levée à 16 h. 55

=

5^{ème} séancemardi 1^{er} juillet 1932

Présents: Murs. de Kerguégoc, Tissier, Henry, Pierrin, le Baïe, Didouyt, Duplantier, Albert Lassaut, Martin. Birnachon, Plaisant, Bergeon, Villaret-Duchesnois, Lemery, Linte Magnien, Balon-Chenayo, Linte Lari.

Présidence de M^r de Kerguégoc

La séance est ouverte à 14 heures 30.

Disc de M^r Fenoux

M^r le Président fait connaissance à la Commission qu'il vient de recevoir la nouvelle de la mort de M^r Fenoux, Vice-Président de la Commission. Il évoque la mémoire de M^r Fenoux, sa courtoisie et sa compétence. Il rappelle la part qu'il a pu à la constitution comme à la défense de la doctrine que la Commission de la Marine s'est toujours attachée à faire triompher. Il demande à la Commission de l'autoriser à adresser à Madame Fenoux l'expression de regrets de la Commission et de la part que ses membres viennent à sa douleur. (Assentiment).

Exposé de M^r le Président. -

M^r le Président. - Avant que nous n'entendions M^r le Ministre de la Marine, vous me permettez de vous communiquer l'impression que j'ai rapportée de deux voyages que je crus de faire à travers l'Europe, depuis trois mois. D'Allemagne, d'Autriche et de Hongrie j'ai rapporté une impression importante. Partout j'enccontre le mouvement en faveur de la révision du traité de Versailles. Sur la grande place de Budapest, quatre statues sont élevées "aux provinces perdues", et les pavillons, sur lesquels publics sont en berne, et vêtus de crêpe.

En Hongrie, j'ai pu rencontrer des témoignages d'un violent mouvement

dirigé contre nous. À l'origine de ce mouvement, on trouve la non-satisfaction des accords pris à Londres en 1915 entre l'Italie, la France, l'Angleterre et la Russie. Si si nous ne sommes pas responsables de cet état de chose, nous n'en sommes pas moins coupables aux regards de l'Italie. De récents discours ont clairement manifesté l'exaspération actuellement dirigée contre nous. Si ces discours sont d'autant plus caractéristiques, venant au moment où la France et l'Italie engageraient des conversations sur la situation en Méditerranée. Ne voyons pas là de manifestations sans signification ; de tels discours reflètent l'opinion du pays. Si ne croyons pas non plus que les Italiens soient aujourd'hui encore comme ces soldats du Roi de Naples dont on pouvait dire : "Italiens, ils en bleu ; Italiens, ils en rouge, ils f...ont toujours le camp". Non. La jeune Italie, née, puise en mains par M. Mussolini, est aujourd'hui ardente, fanatisée.

Actuellement, la situation des commerçants et industries français en Italie se de plus en plus difficile. D'autre part, on constate, dans toutes les gares de l'Italie du Nord, des accumulations de combustibles qui sont, depuis toujours, caractéristiques des drôles de mobilisations d'une nation.

Telles sont les diverses observations que je devais vous présenter. La communication de la Marne a le devoir d'envisager toutes les éventualités. La France doit être toujours armée de répondre à tout, et c'est notre devoir d'y veiller. Nous savons que, le cas échéant, il ne s'agirait pas seulement de répondre à une action italienne en Méditerranée, mais, et même temps, à une autre, dans la mer du Nord et sans doute, l'Angleterre ayant été touchée, dans l'Atlantique.

Le gouvernement a ses responsabilités ; nous avons à prendre les nôtre. Nous entendrons tout à l'heure M. le Ministre de la Marine ; il faut que nous nous expliquions nettement sur la Conférence de Londres, sur le programme naval, actuellement en retard, sur l'état défensif de nos côtes, et sur l'état exact de nos bateaux. Il faut que nous soyons capables de faire la guerre. Il ne s'agit pas de monter sur tel ou tel point de mer le pavillon

français; mais bien d'avoir sous la main une flotte capable de répondre à une agression. C'est dans cet esprit que nous avons tenu à entendre M. le Ministre de la Marine.

M. le Bail. - J'ai su par une personne revenant récemment d'Autriche et de Hongrie que la situation des sports y et bien celle qui vient d'être dépeinte.

M. le President. - L'Europe centrale peut être un axe de conflit. La position roumaine est assez compliquée et assez grave. La restauration d'un régime monarchique en Hongrie apporterait aux la Roumanie pour qu'il ne puisse naître un conflit où tous seraient entraînés. Notre devoir est de ne jamais perdre de vue l'armement de nos pays.

Audition de M. le Ministre de la Marine.

(Voir compte-rendu sténographique)

La séance est levée à 17h08 15

6^{ème} Séance.

mardi 8 juillet 1930

Présents. M^{rs}. de Kerguezec, Brindeau, Albert Sarrant, Tisser, Martin, Binachon, de Blois, Diphantier, Babin, Chevaye, Didouyt, Servain, Languen, P. Curn, Emile Lari.

Présidence de M^{rs}. de Kerguezec

La séance est ouverte à 14 heures 45.

Navigation côtière.

M^{rs}. Brindeau est nommé rapporteur, en remplacement de M^{rs}. R^o, du projet de la relatif à la navigation côtière. Le fait connaît qu'il sera en mesure de présenter son rapport de la prochaine séance de la Commission.

Medailles militaires sans barème.

M^{rs}. le President. - L'ordre du jour appelle la nomination d'un rapporteur pour le projet de loi augmentant le nombre des médailles militaires sans barème destinées aux réserves de l'armée de mer.

M^{rs}. Comte de Blois. - Je pose ma candidature à ce rapport. Toutefois, je ~~veux~~ veux d'abord poser une question à la Commission.

Pendant la guerre, un grand nombre de marins, ceux notamment qui ont servi à terre, n'ont pas reçu les récompenses auxquelles ils avaient droit. La Marine n'a adopté le système de citations que tard, et toujours modérément. Ainsi certains marins, malgré leur bravoure, n'ont aucune citation, ou n'en ont qu'une. Passés aujourd'hui dans l'armée de terre, ils doivent concourir, pour la médaille militaire, avec des hommes plusieurs fois cités ; c'est dire qu'ils n'ont aucune chance.

Je propose donc à la Commission (et si elle est de cet avis je l'offrirais

dans ce sens le rapport n'est pas confié), de dire que sur les médailles militaires prévues par le présent projet, $\frac{1}{3}$ sera réservé aux marins versés depuis 1920 dans la réserve de l'armée de terre.

M^{me} Tissier. — Puisque, dans l'armée de terre, on refuse d'examiner les titres à la médaille militaire des hommes qui ont moins de trois citations, il est peut-être délicat de décider que les marins qui ne les ont pas obtenues non plus verront leur cas examiné.

M^{me} le Comte de Blois. — On examinerait les situations de ceux qui feraient la preuve de leur belle conduite pendant la guerre. N'oublions pas qu'actuellement les $\frac{9}{10}$ des marins sont dans l'incapacité d'obtenir la médaille militaire. Nous devons faire quelque chose pour eux.

M^{me} Tissier. — Disons alors que les titres de ces marins seront examinés, mais ne fixons pas une certaine proportion de médailles à eux réservées.

M^{me} le Comte de Blois. — Volontiers. Accepteriez-vous que tous les marins versés aux réserves de l'armée de terre depuis la fin des hostilités seront admis à concourir pour ce contingent de médailles militaires?

M^{me} Tissier. — Certainement.

M^{me} le President. — Il faudrait que les situations de ces ~~versés~~ marins, bien qu'ils soient dans la réserve de l'armée de terre, fussent toutefois examinées par le Ministère de la Marine. Ainsi, ils concourraient entre eux, ce qui est logique, puisqu'il ne peut y avoir de ^{base de} comparaison entre leurs titres et ceux des militaires de l'armée de terre.

M^{me} le Comte de Blois. — Certainement. Ces hommes doivent être jugés par l'armée de Mer, à laquelle ils appartiennent réellement. Si le rapport n'est pas confié, je travaillerai sur les bases qui viennent d'être examinées.

M^{me} le Comte de Blois est nommé rapporteur du projet de loi.

Maladies Vénériennes. —

M^{me} Lancien ~~rapport~~ donne lecture de son rapport pour avis sur le projet de loi portant approbation de l'arrangement international

relatif aux facultés à donner aux marins du commerce pour le traitement des maladies vénériennes.

Le rapport conclut à l'adoption du projet. Ses conclusions sont ~~accordées~~ approuvées.

Accords de Londres.

M^{me} le President. — L'ordre du jour appelle la désignation d'un rapporteur provisoire sur les accords de Londres.

La question de la conférence de Londres, Messieurs, est une question si importante que nous nous en souvenons préoccupés à maintes reprises. Nous devons la suivre de près, et la Commission de la Marine doit être prête à rapporter cette question quand l'affaire vendra devant le Parlement. C'est dans cette intention que nous avons pensé à nommer un rapporteur provisoire. M^{me} Albert Sarrant m'a fait savoir qu'il se portait candidat à ce rapport.

M^{me} Albert Sarrant. — Si j'ai posé ma candidature, ce n'est pas que j'aie à invoquer comme titre la possession éphémère du ministère de la Marine; c'est plutôt parce que j'ai été le chef de la délégation française à la conférence de Washington. J'ai d'autre part suivi de près les travaux de la conférence de Londres. Je voudrais dégager la situation exacte de la ~~France~~ France dans cette conférence. La campagne qui a été menée à cette occasion contre notre "impérialisme" nous oblige à bien dégager les conditions dans lesquelles s'est déroulée, pour nous, cette conférence, où nous avons été entraînés, alors qu'elle intéressait surtout l'Angleterre, les Etats-Unis et le Japon. Il y a un dossier important à réunir sur cette question; c'est un gros travail dont j'ai déjà rassemblé de nombreux éléments. L'essentiel, en cette matière, c'est de bien établir en lumineuse la philosophie des accords de Londres. C'est dans cet esprit que je suis candidat à l'attribution du rapport.

M^{me} Martin-Bonaparte. — Lors de notre dernière séance, nous avons convenu qu'il y avait intérêt à ne pas soulever cette question au parlement français avant que les autres nations intéressées se fussent prononcées.

S'autre part, quand le projet verra devant le Sénat, ce sera sans doute la Commission des Affaires étrangères qui sera saisie du rapport au fond, une commission n'étant consultée que pour avis, et comme commission technique. M^{me} Albert Sarrant pourrait donc rédiger le rapport au fond pour la Commission des Affaires étrangères. T'estime pour ma part que la désignation d'un rapporteur, même provisoire, serait prématuree, et alerterait inutilement l'opinion publique.

M^{me} Albert Sarrant. — Le rôle d'un rapporteur provisoire se bornerait à réunir la documentation nécessaire. Ce lourd travail demande un assez long délai. Bien que je l'aie déjà en tiroir, il faudra le compléter, notamment par l'étude des discussions ouvertes sur la question à l'étranger.

J'ai dit moi-même, lors de notre dernière séance, que il était bon d'attendre que les deux nations aient discuté cette question dans leurs parlements respectifs, avant que le parlement français l'examinerât. Je n'en estime pas moins que nous pouvons, dès maintenant, réunir la documentation nécessaire. S'il arrive que nous soyons finalement saisis du projet très rapidement, pour que l'heure en discussion dans un délai de quelques jours, nous serons facilement pris de court. Le rôle d'un rapporteur provisoire, je le répète, ne paraît être de préparer la question; il n'y a rien là de définitif.

M^{me} Marthe Binachon. — Vous parlez tout à l'heure d'étudier la Conférence sous son aspect général, et d'en dégager la philosophie. Il me semble que ce point de vue ~~serait étudié~~ sera plus utilement encore dans le rapport de la Commission des Affaires étrangères, que vous pourrez rédiger. La Commission de la Marine ne sera appelée qu'à donner un avis technique.

M^{me} Albert Sarrant. — T'estime qu'on n'a déjà que trop noyé la conférence de Londres sous des idées de technicité, sans chercher à en dégager des enseignements profonds. La vérité, la conférence s'est déroulée comme une comédie dont il fallait, comme si souvent, chercher la vérité.

dans les coulisses. C'est ainsi qu'on n'a jamais abordé publiquement les deux questions qui étaient pourtant au centre de tout, et notamment du conflit entre les Etats-Unis, l'Angleterre et le Japon, à savoir la liberté des mers et le problème du Pacifique. Ces graves questions intéressent au premier chef la Commission de la Marine ; et c'est pourquoi je déclare que si le rapport provisoire n'était confié, et transformé par la suite en rapport définitif, je déborderais le problème de la technicité, pour montrer le problème beaucoup plus général dans lequel il se situe.

M^{me} le Comte de Blois. — Je me permets, mon cher collègue, de vous demander pourquoi vous n'êtes pas candidat au rapport pour la Commission des Affaires Etrangères ?

M^{me} le Président. — Le Président de la Commission des Affaires Etrangères, je lui ai communiqué à la Commission de la Marine, m'a fait savoir que la Commission des Affaires Etrangères, entendait, dans cette question, se ~~coopérer~~ mettre derrière la Commission de la Marine.

M^{me} Albert Sarrant. — En cette affaire, la Commission de la Marine devrait faire le rapport au fond, et la Commission des Affaires Etrangères, un rapport pour avis.

M^{me} Martin-Briand. — Mais la chose ne se passera pas ainsi.

M^{me} le Président. — En tous cas, je soutiendrai ce point de vue devant le Bureau du Sénat.

J'ajoute que la désignation d'un rapporteur provisoire n'est pas une procédure nouvelle devant la Commission de la Marine. Nous en avons déjà agi ainsi pour certaines questions importantes : budget, programme naval, que nous entendions préparer d'avance, pour éviter la pléiade de débats au dernier moment. Pour nous exprimer devant le Sénat avec l'autorité et la documentation nécessaires, nous devons préparer à l'avance une question si grave.

M^{me} Martin-Briand. — Mais, il s'agit cette fois d'un projet qui n'a pas encore été déposé devant la Chambre.

M^{me} le Président. — Nous avons déjà procédé dans de telles conditions ; et, de plus, le projet, à partir du jour où il sera déposé devant la Chambre, peut

être renvoyé devant le Sénat, si rapidement que nous ne pourrions avoir le temps de l'étudier à fond.

M^o Bergeon. — J'estime, pour ma part, que, le projet n'étant pas encore définitif, et ne devant être ~~encore~~^{pas} devant la Chambre, d'après la déclaration du Ministre, avant la rentrée, la nomination par nous d'un rapporteur provisoire serait un geste prémature. D'autres puissances que la France ont aussi à prendre leurs responsabilités sur cette question. Le Sénat américain a déjà fait des réserves sur la clause de sauvegarde, et les conséquences en entraîneraient pour les Etats-Unis le jeu de cette clause. Si la France et l'Italie construisaient de nouvelles unités, et complétaient ainsi leur tonnage de manière que Londres puisse en prendre ombrage, et reprendre sa liberté d'action, (ainsi que le Japon), les Etats-Unis entendent avoir le droit de construire, eux aussi, les nouvelles unités qu'ils estimeraient nécessaires.

J'estime qu'avant de nous prononcer, avant même de donner aucune indication sur nos vues, nous devrions laisser les puissances échangeer se prononcer les premières; attendre, par exemple, de savoir si la clause de sauvegarde n'entraînera pas la signature d'accord entre Londres et TOKIO, vis-à-vis des Etats-Unis. C'est pourquoi la désignation d'un rapporteur provisoire me semble prémature.

M^o le Président. — Il en a pourtant été décidé ainsi lors de la dernière séance de la commission. (Mouvement)

M^o Martin-Briand. — Je n'en ai pas souvenir.

M^o le Président. — Il me paraît qu'avant tout nous ne devons pas oublier les abdications du Gouvernement français à la Conférence. Il ne faut pas dire que la France soit revenue de Londres "les mains libres". Nous n'avons pas les mains libres en ce qui concerne, notamment, le tonnage et l'armement de sous-marin, questions capitales. D'autre part, on peut regretter l'initiative prise par la délégation française de refuser l'usage de combat des sous-marin. Dire qu'un sous-marin ne pourra pas couler un bateau sans avoir d'abord assuré le sauvetage des hommes qui sont à son bord, c'est proprement supprimer toute guerre sous-marine. En effet, il est responsable d'un sous-marin de 600 tonnes de sauver les hommes qui sont à bord de navire qu'il a attaqué. Et une

telle mesure est une atteinte martelle au principe des droits intangibles de la défense.

Si la Commission, sur ces questions essentielles, garde aujourd'hui une attitude passive, il arrivera que des décisions seront prises à l'encontre en présence desquelles nous nous trouverons, à la rentrée du Parlement, comme devant le fait accompli. On enterrera à l'encontre la décision de Londres, et le gouvernement pourra s'abriter derrière ce fait que la commissions techniques n'ont pas pris position sur cette question.

La Commission de la Marine, Messieurs, et maintiendra ses décisions. Je tenais à exprimer nettement mon avis.

M^r Martin-Bonnachon. — La nomination d'un rapporteur provisoire ne pourrait pas modifier la marche des événements.

~~M^r Bergeon~~ — M^r Albert Sarrant. — J'ai été le premier, Messieurs, lors de notre dernière séance, à demander au Ministre de la Marine à quelle date le gouvernement soumettrait au parlement la ratification des accords de Londres. Et quand j'ai su qu'il n'était pas custom de demander cette ratification avant la rentrée, j'ai été d'autant plus ne devions attendre que l'échange soit fini pour le demander.

Mais la custom prisé paro actuellement est une custom de méthode de travail à l'intérieur de la Commission. Il s'agit de savoir si nous estimerons utile de colliger et maintenant la documentation nécessaire à l'étude de cette question, et de suivre et maintenant les négociations ouvertes à l'étranger. Ystime qu'on ne saurait si y prendre trop tôt pour entreprendre ce travail. J'ajoute que la désignation d'un rapporteur provisoire n'aurait aucun caractère de publicité, et que la Commission ne s'engagerait pas publiquement en prenant une telle mesure.

M^r Bergeon. — Chacun de nous peut déjà faire avec attention le débat et ceux qui souriront à l'encontre, en préparant une documentation. Je me réservé pour une partie d'en apporter et d'intervenir à la tribune quand le débat viendra devant le Sénat. La nomination d'un rapporteur provisoire n'est pas essentielle à l'établissement de ce travail préparatoire.

M^r Albert Sarrant. — Nous voter à la veille de vacances. C'est pendant cette

periode qu'un travail aussi important peut être entrepris. Y'en ai déjà, pour ma part, rassemblé les éléments depuis trois mois. Y'avoue pour ma part qu'une telleque à longue est entreprise moins fautivement si l'on sait qu'elle doit être inutile.

M^{me} le Comte de Blois. — Un tel travail ne sera inutile pour aucun de nous.

M^{me} Albert Sarrant. — Y'entends par là que ce travail n'est pas le même si il doit servir de base au rapport fait au nom d'une commission, ou si ce doit être qu'un travail de documentation personnelle.

Je voudrais qu'il n'y ait ici aucune équivoque. Si j'ai posé ma candidature à ce rapport, ce ne fut passe par aucun motif d'ordre personnel, si on le croie bien. C'est au contraire là un travail long et absorbant dont je me déchirerais sans regrets. Et si quelque un de nos collègues ~~accepte~~ s'en chargeait à ma place, je le lui transmettrais volontiers, et lui communiquerais la documentation que j'ai réunie.

M^{me} le Comte de Blois. — Il n'y a aucune équivoque dans votre esprit, et vous rendons hommage au désintéressement de M^{me} Albert Sarrant. La question, je crois, et surtout de Savoie si la nomination d'un rapporteur provisoire pourrait mettre un obstacle quelconque aux décisions malencontreuses qui ont été prises à Londres. Je crois, en effet, que la majorité de la commission juge telles les décisions prises; et nous nous souvenons que les deux ministres de la Marine qui ont pris part aux délibérations, y ont pris des décisions contraires aux principes qui avaient été posés par la Commission de la Marine.

M^{me} le Président. — La désignation d'un rapporteur provisoire nous permettra, par une étude plus approfondie, et par la connaissance de documents nouveaux de pousser à temps un cri d'alarme.

M^{me} le Comte de Blois. — Mais, parlementairement, nous ne pouvons avoir aucun recours contre l'entérinement des décisions de sousse à l'encontre.

M^{me} le Président. — Nous pouvons adresser des notes au gouvernement.

M^{me} Martine Boisacq. — Le Parlement sera en vacances. La Commission de la Marine ne pourra donc rien faire ni rien dire!

M^{me} le Président. — Nous nous souvenons donc, au moment de la rentrée, en présence du fait accompli!

Quoiqu'il en soit, Messieurs, la Commission doit prendre maintenant une décision, et un vote à bulletin secret ~~elle~~ déclara de son opinion sur la question du rapporteur provisoire.

M^r Albert Larrault. — J'avais posé ma candidature, sans prévoir que des doute pourraient se manifester sur l'opportunité de nommer un rapporteur provisoire. Lorsque ~~malheureusement~~ la question a été agitée, je retire ma candidature à la rédaction du rapport provisoire.

M^r le Président. — Je le regrette pour ma part, et je crois que nous ne nous trouvions dans aucun devant l'événement.

M^r le Comte de Blois. — Mais devons-nous être sûrs qu'a l'heure où enterrerai purement et simplement les décisions prises à Londres ?

M^r le Président. — Vous êtes parfaitement assuré, et que nous nous trouvons à la rentrée en présence du fait accompli.

M^r Martin-Bonacou. — Mais le parlement sera, de toute façon, consulté.

M^r le Président. — Si les commissions techniques ne prennent pas position nettement, le Parlement invitera ce silence pour expliquer ses décisions.

M^r Martin-Bonacou. — Nommons donc un rapporteur, chargé de faire connaître au gouvernement l'opinion de la Commission; mais ~~elle~~ ne recourra pas à la procédure du "rapporteur provisoire".

M^r le Président. — Ce n'est pourtant pas la première fois que nous nommons un rapporteur provisoire, chose qui, par la suite, est entériné par la Commission. Dans les occasions précédentes, cette procédure n'avait pas soulevé d'objection.

En ce qui concerne le rapport de Londres, j'estime qu'il est dangereux de n'agir qu'après tout le monde. La responsabilité de cette attitude tombera sur nous. Je suis bien d'avis qu'il serait inopportune d'ouvrir, ~~malheureusement~~ les premiers, un débat public sur la question. Mais j'estime que nous devrions, dès maintenant, en préparer l'étude; et nous ne pouvons entreprendre cette étude sans nommer un membre de la Commission chargé de suivre et de nous exposer la situation. La désignation d'un rapporteur provisoire nous l'est permis.

M^r Martin-Bonacou. — J'estime qu'il serait dangereux de soulever aujourd'hui ce sujet.

M^r Louis Tissier. — Je crois pourtant qu'il est essentiel de faire connaître notre

opinion au Gouvernement.

M^{me} Duplanter. — Notre Président pourrait intervenir dans ce sens auprès du Gouvernement.

M^{me} le Président. — C'est une démarche que je ne puis faire, sur cette question dont je me suis déjà tant occupé.

M^{me} Louis Tissier. — Nous pourrions rappeler au Gouvernement que, réunis avec la Commission des Affaires étrangères, nous lui avons fait part de notre manière de voir, et qu'il n'en a pas tenu compte. Nous avons même vu qu'il a voulu sabiriser derrière les représentants de la Commission, nommés délégués plénipotentiaires à la Conférence.

La meilleure solution serait de rédiger un texte ~~accordéonnable~~, que nous communiquerons au Gouvernement, pour lui présenter nos observations.

M^{me} Languen. — Rédigéons un ordre du jour à cet effet.

M^{me} Louis Tissier. — Il serait peut-être préférable de ne pas le rédiger immédiatement.

M^{me} Maxime Binachon. — Cette mesure, en effet, serait opérante.

M^{me} le Comte de Blois. — Ce texte pourrait être élaboré par M^{me} le Président, M^{me} Albert Sarraut et M^{me} Tissier.

M^{me} Albert Sarraut. — Je me réserve pour ma part d'intervenir à la tribune.

Il s'agit d'examiner, d'une manière d'ensemble, ce qui s'est fait à Londres.

Cette question ne peut pas être résolue hic et nunc par un ordre du jour de la Commission. Il faudrait l'examiner de près. Et si ^{la Commission renonce à désigner} ne vois pas comment, si un rapporteur pourvoit, ~~les deux délégués~~, elle peut voter un ordre du jour tendant, en somme, à un résultat analogue.

M^{me} Tissier. — Cet ordre du jour aurait une portée plus étroite. La Commission s'est toujours préoccupée des moyens de combat qui devraient être laissés à la France. Nous nous sommes tenus sur ce terrain. Les questions de politique et de diplomatie sortent de ce domaine. Nous nous bornerions, sur ce point précis, à rappeler au Gouvernement les principes que nous avions établis, et dont il n'a pas tenu compte. Et nous pourrions rendre public un ordre du jour de ce genre.

M^{me} Albert Sarraut. — Notre position défensive ne peut être envisagée en dehors des problèmes politiques et diplomatiques, et de la situation extérieure.

la position du Pacifique, aussi bien que celle de nos rapports avec l'Italie ne peuvent être laissés de côté".

M^{me} Tissier. — En ce qui concerne l'Italie, notre situation est simple; nous avons demandé que soit maintenue à la flotte française une supériorité sur la flotte italienne. Notre position a toujours été nette, ce qui nous permet de faire entendre notre protestation au gouvernement et au pays.

M^{me} Duplantier. — Disons simplement que la Commission maintient ses décisions antérieures, et charge son Président d'en faire part au gouvernement.

M^{me} Louis Tissier. — Et reprenons les termes de ces décisions, en rendant public notre texte.

M^{me} le Comte de Blois. — Je propose à la Commission l'ordre du jour suivant: "La Commission de la Marne, réunie le 8 juillet 1930, sous la Présidence de M^{me} de Vergueze, et ayant à délibérer sur les résultats qui sont parvenus à sa connaissance de la conférence préparatoire de Londres, maintient les points de vue antérieurement exprimés, et demande instantanément au gouvernement de ne pas se séparer de ces points de vue lors de la conférence de Genève, et le rappelle ci-dessous: "

L'ordre du jour, mis aux voix, est adopté.

A la suite de cet ordre du jour sont rappelés les quatre points suivants, conformes à l'ordre du jour, voté par la Commission dans sa séance du 5 mars 1930:

- 1^{er} Liberté en tonnage global.
- 2^o Liberté de construction des sous-marins.
- 3^o Non-parité avec l'Italie.
- 4^o Liberté d'utilisation des sous-marins en temps de guerre.

7^{ème} séance.

jeudi 13 novembre 1930

Présents: M^{es} Bergeon, Héry, Tissier, Even, Lanuen, Pignon, le comte de Blois, Villauet-Duchesnois, Dudouyt, Martin-Binachon, le Moignac, Cuthol, Léonard Benard, Albert Larrault, Parri, Dufolker, Keyssière, Brindeau, Giordan, Pujes.

Présidence de M^{me} Bergeon, Vice-Président.

La séance est ouverte à seize heures.

Nomination d'un Vice-Président. -

M^{me} Martin-Binachon, secrétaire de la Commission, est élu vice-président, ~~à~~ l'unanimité, en remplacement de M^{me} Fenoux, décédé.

Mise en défense de la Corse. -

M^{me} le Président. - Nous avons tous reçu de M^{me} de Keypuzec, Président de la Commission, la le^{tre} suivante :

Paris le 23 Octobre 1930

Mon cher Collègue et Ami,

Vous vous souvenez des grandes difficultés que la Commission Sénatoriale de la Marine a dû surmonter pour obtenir la mise en état de défense de la Corse, qui, en réalité, constitue la frontière française en Méditerranée.

Il a été nécessaire que le péril fût dénoncé à la tribune pour que quelque chose fût fait.

Je viens vous demander si vous ne seriez pas d'avis que la Commission Sénatoriale désigne un certain nombre de ses membres pour se rendre sur place pour contrôler ce qui a été fait, et ce qui doit encore être signalé au Gouvernement.

Je vous serais reconnaissant, mon cher Collègue et Ami, de vouloir bien m'envoyer votre réponse, 5 rue Denis Poisson, Paris 17^e, afin que, le cas échéant, je puisse prendre les dispositions qui permettraient l'exécution de ce projet.

Je vous prie, mon cher Collègue et Ami, de croire à l'assurance de mes sentiments dévoués,

M^r le President. — La question de la défense de la Corse, évoquée par cette lettre peut être examinée à nouveau aujourd'hui. La Commission se rappelle qu'elle a pu constater, lors de son voyage d'étude, en 1927, que tout n'était pas fait à ce point de vue. On dit que l'effort a été commencé. Pour ma part, je puis affirmer qu'au point de vue aéronautique la situation n'a pas été améliorée. La batterie de côtes installée à Bonifacio, d'autre part, sont composées de pièces démodées; la Marine a demandé à la guerre de renouveler ce matériel, mais la question n'est pas encore résolue.

M^r le Moignic. — À la suite de la lettre que nous avons reçue de votre Président, il me paraît en effet que nous suivrons une procédure plus normale si nous discutons cette question aujourd'hui, au cours d'une séance de la Commission.

M^r Paul Sari. — Le renouvellement de l'arsenal de la Corse, où j'ai pu puiser à bonne source des renseignements. Nous avions trouvé en Corse, en 1927, un bataillon tunisien, et une batterie de 14, portant à seize kilomètres. Cependant qu'en Sardaigne, la batterie de la Maddalena se compose de ²⁰ pièces portant entre 20 et 35 kilomètres. Ainsi, les tourelles de Bonifacio et la ville même sont sous le feu de ces canons, sans que nous puissions riposter utilement.

Depuis lors, l'imposition provoquée par les discours de Mussolini nous a amenés à renforcer la batterie de Bonifacio; on l'a dotée de 6 canons de 16 et d'une batterie de 145-155, prêtée par la guerre à la Marine. Mais ces pièces ne portent encore qu'à 16 kilomètres. Si les deux batteries de 155 mobiles, promises par la Marine, ne sont prévues que pour deux ans.

M^r le Moignic. — On a promis aussi une pièce de 340.

M^r Sari. — Elle n'est encore pas promise.

Diéplanter. - Le ministre de la Marine nous a dit qu'elle était installée !

M. Martin-Briachon. - Un marche a été tenu pour faire passer une pièce de 340,
de la Cride à Pertusato.

M. Sari. — M. Charles Dumont, après sa visite en Corse, a demandé dans son rapport que des pieux tirant à 35 ton. fussent placés pour empêcher un débarquement éventuel. On a envisagé alors l'établissement de deux tourelles de 340. L'une seulement a été commandée. Actuellement, nous disposons de moyens presque nuls.

Je signale ici que le Commandant Supérieur de la Corse a demandé qu'on construise des ouvrages fortifiés le long de la côte pour abriter les troupes. Celles-ci, le cas échéant, ne pourraient être renforcées que quatre ou cinq jours après la déclaration de guerre. Ces abris leur permettraient d'attendre, en empêchant un débarquement, la dépense monterait à une quinzaine de millions.

Voilà donc, en ce qui concerne Bonifacio, point de débarquement probable.

James Hennessy - ~~ce qu'il faut~~ Mais non sans difficultés !

Mr. Sarré. — Mais il importe aussi de faire faire la côte en d'anciens points, pour éviter un débarquement qui prendrait Bonifacio à revers.

En ce qui concerne l'aviation, nous avons étudié, en 1927, deux points sur lesquels des centres pourraient être créés : ^{ris} (d') Ajaccio et pris de Bastia. Nous avons prévu ces centres respectivement à Campo del Oro, et à l'étang de Brizuglia. En ce qui concerne Brizuglia, les propriétaires de l'étang en ont demandé 20 millions, et les pourparlers ont été abandonnés. A Campo del Oro, le plan d'eau et le plan d'atterrissement étaient particulièrement favorables.

M. Martin-Binachon. — Si le terrain était déjà presque entièrement acheté en 1927 !

Re a que concern le la response de Bette, que je te demande au
mieux oblige a me dire ce que concern le dejeuner, que a des questions
peuvent deposer et que je devrai donc faire une basse part

Le succès de l'offensive de l'armée française contre l'armée allemande dépendra de l'efficacité de l'artillerie et de l'aviation. Or, en examinant ce qui a été fait, on peut dire que l'artillerie a été utilisée de manière très efficace. L'aviation a également joué un rôle important pour la côte ouest. En ce qui concerne la côte Est, si l'on doit abandonner l'étang de Biguglia, pris de Bastia, une autre solution est possible. C'est celle qui indique M. Charles Dumont dans son rapport. Il propose en effet le choix de Porto-Vecchio, petite baie proche de Bonifacio, et il suggère de creuser des abris pour avions dans les roches entourant la baie. A l'avis du général cette solution présente de graves difficultés techniques.

Qui ferait, maintenant, l'ennemi, si Bonifacio était un lieu également bon pour paraître inattaquable ? Il tenterait un débarquement plus au nord, par Calvi ou Bastia ; et c'est pourquoi il ne faut pas négliger la mise en défense de ces deux villes, notamment Bastia, le point le plus rapproché de la côte italienne. Et le commandant supérieur se préoccupe actuellement d'installer autour de la ville trois batteries de 16.

M. le Maréchal — Je rappelle aussi les réservoirs souterrains établis à Bonifacio pour les submersibles.

M. le Président — Ne perdons pas non plus de vue la position importante du ravitaillement de l'île.

M. Sari — La Corse a du blé pour huit jours. C'est insuffisant. Or, il existe en Corse quelques moulins importants, et l'on prépare actuellement les mesures qui permettront à la Corse d'avoir un stock de blé pour un mois.

Je voudrais maintenant aborder une autre question, très importante. Il faudrait montrer clairement à l'Italie que tous les tentatives qu'elle fait en Corse sont vaincas. Le peuple italien est troublé ; il est persuadé que la Corse veut devenir italienne, et on lui fait croire aussi que l'Italie aurait tous les droits à "reprendre" la Corse. Une campagne violente se poursuit, pour faire croire à l'existence d'un parti italien en Corse. On en donne

une preuve étrange, que vous me permettrez de rappeler. Elle consiste à me présenter moi-même comme "l'anti-Italien". On en conclut que tous nos adversaires sont les amis de l'Italie, et puisque, par conséquent il n'y a pas un partisan de Sari et représenté comme un partisan de l'Italie. Les journaux italiens se mettent, là-bas, à toutes nos luttes électorales, et combattent violemment, en un mot se mêlent de nos affaires. Certes, en Corse, ces procès ne touchent personne, mais, comme personne n'y répond, craignous qu'un jour l'Italie ne dise : "ce mouvement italien dure depuis longtemps, et librement, en Corse." J'ignore si il ne faut pas que cette propagande se développe. ^{campagne} Après la dernière élection municipale, un peu ébranlé par cette ~~électoralité~~, j'ai demandé à la population, amis et adversaires, de protester contre cette attitude de l'Italie. 20.000 personnes n'ont suivi. Conséquence : j'ai été taillé, par le menu feuille italiennes, ~~agacées~~ d'excitateur. Tout cela est fort dangereux pour la paix, et j'ignore si il faudrait faire quelque chose. Je m'excuse d'insister ici sur ce point, mais je voulais mettre la Commission au courant de cet état d'esprit.

M. James Henrion. — Je me souviens d'un temps où les Italiens étaient plutôt mal vus en Corse !

M. Sari. — Rien n'a changé ; mais la campagne n'en existe pas moins, et le peuple est trompé.

M. Martin, Binaclon. — Si l'Italie !

M. Sari. — Pas seulement. On publie à Ajaccio un journal séparatiste, en dialecte corse, dirigé par trois personnages qu'on connaît notamment pour des agents de l'Italie, et pourtant la police ne leur a jamais mis la main au collet.

M. le Président. — Pour revenir au problème de l'aviation, je rappelle que la Commission, voici trois ans, a signalé comme le point le plus propice à recevoir les bases nécessaires Campo del Oro et Biguglia. Telles sont les directives précises données par la Commission. Il me paraît que vous devous nous y tenir, sans envisager d'autres solutions.

qui ont été proposées par ailleurs.

M. Martin-Bonachon. — J'estime de plus que Brégaglia est préférable à Porto Vecchio, et d'autant plus qu'en point de vue de l'aviation commerciale (ce qui d'abord à ce point de vue doit faire envisager l'aviation), il présente de grands avantages.

M. Sari. — C'est aussi mon sentiment. J'ajoute que Brégaglia est également mieux placé, par exemple, pour un vol en direction de Rome.

M. Martin-Bonachon. — Sur la côte Est, Brégaglia est la meilleure base, encore qu'elle ne soit pas parfaite. Quant à la côte Ouest, Campo del Oro s'impose. On peut y établir la meilleure base aéronautique de la Corse, et, sur ce point, les retards sont inadmissibles.

M. Sari. — Je signalise toutefois en faveur de Brégaglia qu'en son voisinage on peut trouver des abris au-à plusieurs kilomètres à l'intérieur de la montagne.

M. le Comte de Blois. — Je rappelle à la Commission la lettre de M. de Keyneze. Pour ma part, j'y ai répondu que l'envoi en Corse d'une nouvelle mission ne me paraît pas désirable, pour la raison que rien n'a été fait de ce que la première avait demandé. De nouveaux commissaires ne venaient donc rien de plus que ce qu'on a vu en 1927.

D'autre part, dans le problème de la défense de la Corse, quelles sont les charges qui incombent directement à la Marine ?

Pour ce qui est du port d'Ajaccio, nous savons qu'actuellement les navires dans le port rendent très difficile l'amerrissage des hydravions. Il faudrait construire un port pour hydravions, et il me semble que la Commission pourra prendre une résolution invitant le ministre de la Marine à entreprendre cette construction.

La question de la défense de la Corse a toujours été compliquée par le fait que trois ministères sont ici en jeu : la guerre, la marine et l'air. Pourquoi les trois commissions de la guerre, de la marine et de l'air ne se renvoient-elles pas pour étudier ensemble cette question ? N'oublions pas que la défense de la Corse ne doit pas seulement être envisagée comme une défense contre un envahissement possible. Il suffirait que les Italiens prissent pied même en un seul point de l'île pour qu'ils s'y installent. Et nous aurions là un nouveau Zeebrugge.

Une triple organisation est nécessaire, pour étudier tous les aspects du problème.

Le problème du ravitaillement se rendra très difficile, d'autre part, parce que le commandement de la Corse est faiblement organisé. Théoriquement, le général commandant la Corse défend du préfet maritime de Toulon. C'est ce commandement de la Corse qui devrait d'abord organiser, et c'est à cause de tant de positions complexes que j'estime nécessaire une réunion des trois commissions. J'estime enfin que le Président de l'Assemblée, seul qualifié pour centraliser les efforts de trois ministères, et aussi, le seul qualifié pour veiller à bien toutes ces réalisations.

Je suis de l'avis de M. Martin-Briand, sur la question de Porto-Vecchio, et je n'estime pas qu'il y ait lieu de donner suite à cette proposition nouvelle. Si nous ne devons pas abandonner l'idée de Bézuglia, ~~mais~~ sur l'installation en cet endroit d'une base aéronautique, M. de Lubersac a envisagé de nouveaux aménagements. Il faudra reprendre la question.

M. Sari. — Que l'ennemi prenne pied un jour fait à lui un seul point, c'est en effet un grave danger, et une position à surveiller de près. Certains font particuliers doivent attirer la voie attention. On sait par exemple que des étrangers, des Anglais, sont devenus propriétaires du point stratégique dominant l'anse de Saint-Florent. Ils y ont construit un château, un petit port privé, des plateformes. Récemment, une société anglaise à filiale française a cherché à acquérir, pour y créer des pêcheries, une partie de l'anse de l'Île-Rousse. Elle veut y construire un petit port, des citernes, des viviers, des tunnels. Tout cela doit nous préoccuper. L'autorité militaire se avisée ; elle verra si elle doit autoriser de telles installations sur le côté corse, qui ont pour effet la maîtrise par des étrangers sur une portion de la côte.

M. Louis Tissier. — Mais aucun particulier n'a le droit d'interdire la circulation le long de la côte.

M. Sari. — Dans le cas où je signalerai que soit pas du rivage, mais d'un

monticule dominant la mer.

M. Tissier. — Je ne sais pas si la question de la défense de la Corse est très posée. Les différents solutions qu'on propose me semblent fragmentaires, et manquent de coordination. Avant de réunir les trois commissions intéressées pour un examen approfondi de la question, il me semble qu'il faudrait saisir du problème le Président du Conseil, qui placerait à la tête de la défense de la Corse un homme responsable, ayant en main toutes les armes de diverses natures, l'armée, les canons, l'aviation, les sous-marins, les routes, etc.... La question ne pourra être résolue tant qu'un chef n'aura pas été chargé de créer et de diriger les organisations nécessaires.

M. le Comte de Blois. — J'ai posé la question à M. le Président du Conseil. Je suppose que les trois commissions doivent, au préalable, avoir étudié ensemble la question.

M. Louis Tissier. — Pourtant, c'est seulement la Marine qui est chargée de la défense de la Corse.

M. le Comte de Blois. — C'est moins vrai depuis la création du ministère de l'Air. Ce qui complique le problème, c'est justement l'existence de ces trois départements, dont chacun étudie la question à un point de vue différent.

M. Tissier. — Je ne vois pas qu'une réunion des trois commissions puisse éclaircir la question. A mon sens la Commission de la Marine devrait faire une déclaration pressante auprès du Président du Conseil pour que quelque chose soit entrepris. Si si rien n'est fait, nous porterions la question à la tribune.

M. le Président. — En effet, la question de la défense de la Corse se tient de notre ressort. Il est ~~inadmissible~~ inexpliquable qu'en trois ans rien n'ait été fait.

Je suis saisi de la motion suivante :

"La Commission de la Marine du Sénat invite le gouvernement à "réaliser sans délai l'installation et la mise en service de la base "navale de Campo del Oro, pris Ajaccio, base déjà reclamée par le

"en mai 1927."

M. Tissier. — Cette motion me paraît incomplète, et je renouvelle ma proposition d'une démarche pressante auprès du Président du Conseil.

M. le Comte de Blois. — Nous pourrions demander au Président du Conseil une audience sur la question de la défense de la Corse, avant la réunion des trois commissions. Mais on nous dira que l'interêt de la question et de l'air paralyse ~~et~~ l'action de la Marine.

M. Tissier. — C'est cet état de choses qui faudra faire cesser. Si nous portons à la tribune cette question de la défense de la Corse, en disant que la commission a fait connaître voici trois ans la direction qui lui paraissaient la meilleure, et qu'on n'a rien daigné entreprendre, le Président du Conseil serait fort embarrassé. C'est une véritable question de défense du pays. Il faut que le Président du Conseil sache qu'on interpellera sur cette question.

M. le Moignic. — étant donné la situation européenne, j'aurai une motion comme celle qui vient d'être proposée, si nous la votons, ne devrait pas être communiquée à la presse.

M. le Président. — La commission préférera donc, sans doute, entendre d'abord le Président du Conseil ? (Assentiment)

M. Tissier. — Nous lui demanderons de nous indiquer un programme, et une date.

M. le Président. — Je saurai M. le Président du Conseil de la demande de la commission.

M. le Moignic. — Reprenons-nous la question de la lettre de M. de Keruzec ?

M. le Président. — La commission, sur la question de la défense de la Corse, en reste sur ce qui a été décidé par elle à la séance d'aujourd'hui.

Commis et agents techniques de la Marine. —

M. le Moignic est nommé rapporteur du projet de loi portant réaménagement de l'avancement des commis et des agents techniques des personnels de gestion et d'exécution de la marine.

Pêche dans les eaux territoriales. -

M^{me} Pujos est nommé rapporteur pour avis du projet de loi tendant à compléter ou à modifier les articles 3 et 10 de la loi du 1^{er} mars 1888, modifiée par la loi du 30 mars 1928 ayant pour objet d'interdire aux étrangers la pêche dans les eaux territoriales de France et d'Algérie.

Il est convenu que ce projet sera lié à la proposition de loi de M^{me} Sente Paris sur le même sujet.

Sauvegarde de la vie humaine en mer. -

M^{me} Tissier est nommé rapporteur pour avis du projet de loi portant ratification de la convention de Londres du 31 mai 1929 pour la sauvegarde de la vie humaine en mer.

Navigation côtière. -

M^{me} Brindeau demande que soit inscrite en tête de l'ordre du jour de la prochaine séance la lecture de son rapport sur

lequel ainsi décidé.

La séance est levée à 17 heures 10

=====

8^eme séancevendredi 28 novembre 1980

Présents: M^{es}rs: Bergeon, Brudeau, Dioduzy, Servain, Louis Tissier, Duplanter, Babin-Chauzy, Giraud, le Moignic, Emile Sari, Martin-Binachon.

Présidence de M^r BergeonLa séance est ouverte à seize heures.Centenaire de la fondation de l'École navale -

M^r le Président. - J'ai eu l'honneur de représenter la Commission de la marine à la célébration du centenaire de la fondation de l'École navale, à Brest, et je tiens à signaler à la Commission l'excellente impression produite par ces cérémonies. Les élèves paraissent dans une excellente forme, et l'on se heureux d'assister à leurs exercices, tant ceux qui ont été exécutés dans la cour même de l'école, que ceux qui ont eu lieu en mer, sur embarcations à voiles, et par mauvais temps. Les élèves de première année, comme leurs aînés, nous ont donné l'image d'une jeunesse forte et bien entraînée. Si la cérémonie de la présentation des drapeaux a été particulièrement emouvante. J'ai regretté que les présidents des deux commissions de la marine, de la chambre et de Lénat, n'aient pas été appelés à exprimer, à Brest, leurs sentiments, mais je rends ici hommage à l'école navale, en félicitant les élèves qui elle nous a présentés.

Défense de la Corse -

M^r le Président. - Alla suite de notre dernière séance, j'ai eu une entrevue avec M^r le Président du Conseil, et lui ai exposé les préoccupations de la

Commission en ce qui concerne l'état de défense de la Corse. Le Président du Conseil estime, comme nous, que c'est la vraie véritable gestion du gouvernement. Au reste, il n'aurait pas attendu la demande de la Commission pour réunir, dès octobre, ~~reunir~~ les ministres de la guerre, de la marine et de l'air, avec les chefs d'état-major général de la guerre et de la marine; et au cours de cette réunion des dispositions ont déjà été arrêtées, notamment à propos de l'ampône del Oro et de Biguglia. En ce qui concerne la défense des côtes, la différence entre nos forces de Bonifacio et les forces italiennes de la Maddalena a impressionné, comme nous le Président du Conseil et les personnalités qu'il avait, ~~reunies~~. Malheureusement, si les ordres ont été donnés pour parer à l'insuffisance de nos forces de défense, on ne peut espérer qu'ils soient exécutés avant 1934. Et d'ici là, tous transports de troupes venant de l'Afrique du Nord seraient exposés à de grands périls. Le Président du Conseil ne meconnait pas la gravité de cette situation. Il n'a pas moins mis en œuvre, pour réunir la gestion de la défense de la Corse, toute son activité de chef du gouvernement, en y associant les trois ministres intéressés.

Quant à l'audition que la Commission m'avait prié de demander au Président du Conseil, M. le Président du Conseil de venir devant la Commission le mercredi 3 décembre à quinze heures.

Il en est ainsi décidé.

Nomination d'un secrétaire.

M. le Président. — M. Lancrey avait déposé entre mes mains une demande de candidature au poste de secrétaire de la Commission, laissé libre par la nomination de M. Barthélemy-Binachon au poste de vice-président. Il a refusé cette demande de candidature quand je lui ai signalé que M. Emile Sari ~~qui~~ avait précédemment posé

sa candidature.

Aucune autre candidature n'étant posée, M. Pierre
Sari est nommé secrétaire de la Commission.

Navigation côtière. -

M. Brindeau donne lecture de son rapport sur le projet de loi
relatif à la navigation côtière.

Le rapport ^{le rapport} est adopté, et sera déposé à
la séance du jour même, où l'on la discussion du projet
de loi pourra être rapidement inscrite à l'ordre du jour.

Inspection des Émigrants. -

M. le Maignic est nommé rapporteur du projet de loi adopté par la Chambre
des députés, tendant à l'approbation du projet de convention concernant
la simplification de l'inspection des émigrants à bord des navires,
adopté par la conférence internationale du travail, dans sa huitième
session, tenue à Genève du 26 mai au 5 juin 1926.

Chasse en mer. -

M. Louis Tissier est nommé rapporteur du projet de loi portant réglementation
de la chasse sur mer, sur le domaine public maritime et dans les estuaires.

Droits de douanes sur les poissons de mer. -

M. le President. - Le projet de loi adopté par la Chambre des députés, modifiant
les droits de douane sur les poissons de mer, a été renvoyé à la
commission des douanes. J'ai demandé qu'il fût renvoyé à la
Commission de la Marine pour avis, cette question devant nous intéresser.
J'ajoute que la Commission des douanes, qui a nommé M. Jean Bosc
ne semble pas avoir comme rapporteur, ~~est~~ (l'intention d'enterrer le projet) dans la Chambre.

M^{me} Lemerre, bâti, à la séance du groupe des intérêts Maritimes, une ~~deux~~ présida M^{me} Brindeau, a défendu les intérêts des populations vivant de la pêche. Il serait, je crois, tout désigné pour déposer le rapport au nom de la Commission.

M^{me} Tissier. — Si M^{me} Lemerre pouvait déposer au plus tôt son rapport, ceux d'entre nous qui font partie de la Commission des Douanes pourraient y soutenir l'avis de la Commission de la Marine.

M^{me} le Président. — Le rapport de M^{me} Jean Bosc est prêt, et sera bientôt à la Commission des Douanes.

M^{me} Brindeau. — M^{me} Lemerre est prêt à déposer le sien.

M^{me} le Président. — Il faudrait en communiquer les principes à ceux de nos collègues qui appartiennent à la Commission des Douanes.

M^{me} Brindeau. — Je signale que la Commission des Douanes a entendu sur ce projet des déléguations des armateurs et capitaines à la pêche, des inscrits maritimes, qui ont tous insisté pour le maintien du texte de la Chambre. J'estime que c'est le texte que doit soutenir la Commission de la Marine.

M^{me} Lemerre a déposé son rapport pour avis du projet.

Commis et agents techniques de la Marine. —

M^{me} le Moignic, avant de donner lecture de son rapport sur le projet de loi portant réaménagement de l'avancement des commis et agents techniques des personnels de gestion et d'exécution de la marine, expose à la Commission les difficultés de cette question. Le texte de la Chambre, à l'adoption duquel conclura le rapport, est le meilleur possible dans l'état des choses. Mais il ne pourra satisfaire tous les intérêts. Dejà nombre de réclamations se sont élevées, d'autres mécontentements se manifesteront. Mais la majorité des intérêts se montre favorable au texte de la Chambre, et, quels que soient les intérêts de la minorité qui n'aura pas entière satisfaction, il faut faire passer l'intérêt général avant les intérêts particuliers, et l'on ne peut le faire sur des cas isolés, si intéressants qu'ils soient.

M^{me} le Moignic indique qu'il a signalé cette situation délicate dans

son rapport, tout en signalant au Département de la Marine certains points particuliers sur lesquels il serait possible d'atténuer certaines conséquences de la loi en ce qui concerne certains catégories d'intérêts qui seraient lésés par elle.

M. Martin-Bineau. — L'essentiel me paraît en effet d'adopter au plus tôt le texte de la Chambre.

M. le President. — Sous la forme qu'il a indiquée, le rapport de M. le Marquis paraît devoir donner satisfaction à tous dans la mesure du possible. Les conclusions du rapport sont adoptées, et le rapport sera déposé ~~aujourd'hui~~ à la séance de ce jour.

Avancement des Ingénieurs du génie Maritime. —

M. le President. — Je suis saisi d'une communication de M. Giraud sur le sujet suivant: ~~une loi~~ (un projet de loi) proposée par M. le ministre de la guerre va être déposée immédiatement, tendant à faire bénéficier les polytechniciens sortant dans l'armée de terre (génie et artillerie) de certains avantages d'avancement. Il serait équitable, estime M. Giraud, de faire bénéficier de ces mêmes avantages les ingénieurs, élèves du génie maritime et de l'artillerie navale, qui sortent eux aussi de Polytechnique.

M. Tissier. — Il ne faudrait pas oublier non plus les officiers de marine qui sortent de Polytechnique !

M. le President. — Ces observations sont justes. La meilleure méthode est sans doute d'attendre que le projet en question vienne devant le Sénat. Nous pourrons alors l'amender dans le sens indiqué par M. Giraud. (assentiment).

La séance est levée à 16 heures.

g^énie séanceMercredi 3 décembre 1930

Présents. M^{rs}: Bergeon, Brindeau, Saurin, de Blois, Martin, Brinachon, Giraud, Keymire, Léonno Benard, Dufouyt, Pierrin, Lancien, Pujes, Lémery, Marcel Plaisant, Pierre Sari, Balin-Chenaye, Mclavet-Duchesnois, Saurin, Tisser, Leclerc, le Moignic, Lemarié, Suen.

La séance est ouverte à quinze heures.

Présidence de M^r: Bergeon, vice-président.

Audition de M^r: André Tardieu, Président du Conseil.

(Voir le compte-rendu sténographique)

La séance est levée à 16 heures 45.

—

10^eme séance.

Vendredi 19 décembre 1930

Présents: M^{es} Bergeon, Perrin, Lemerre, Marcel Plaisant, de Blois, Lemerre, Brindeau, le Baï, Taus Hennessy, Mellaert-Duchesnois, Lanau, Vaysseire, Dudoigt.

Présidence de M^{me} Bergeon, Vice-Président.

La séance est ouverte à quinze heures.

M^{me} le President donne lecture d'une lettre de M^{me} Paul Sari qui s'excuse de ne pouvoir assister à la présente séance, retenu au congrès de maires à l'Hôtel de Ville.

M^{me} le President donne lecture d'un œuvre émis par le congrès des Français à l'étranger, et communiqué à la Commission par M^{me} Roudet-Saint, ~~elle~~ demandant que soit poursuivi l'effort du ministère de la Marine dans l'organisation ^{visites des} plus belles unités de notre flotte à l'étranger.

Défense de la Corse.

M^{me} le President. — M^{me} de Lubersac m'a fait parvenir une copie du rapport qu'il a rédigé sur l'organisation des bases terrestres et maritimes de notre aéronautique en Corse, et adressé à la Commission de l'Air. Ce texte est à la disposition des membres de la Commission.

Le rapport de M^{me} de Lubersac confirme les vues de la Commission de la Marine sur ce point. Il insiste en outre sur la nécessité d'une base d'aéronautique au sud de la Corse.

M^{me} le Comte de Blois. — Le rapport de M^{me} de Lubersac apporte aussi des suggestions intéressantes sur l'aménagement possible de Bréguglia, que nous

un peu abandonné.

Droits de douanes sur les poissons de mer.

M^e Lemerre donne lecture de son rapport sur le projet de loi adopté par la Chambre des Députés, modifiant les droits de douane sur les poissons de mer.

Le rapport conclut au maintien du texte adopté par la chambre, contrairement au rapport fait au nom de la Commission des Douanes.

Les conclusions du rapport sont adoptées, après un échange de vues auquel prennent part M^m le President, Yann Hennessy, Lemerre et le Baïl.

Médailles militaires sans traitement.

M^e le Comte de Blois donne lecture de son rapport sur le projet de loi augmentant le nombre des médailles militaires sans traitement destinées aux réserves de l'armée de mer.

Les conclusions du rapport sont adoptées.

Défense de la Corse. —

M^e le President. — Après l'audition de M^e André Tardieu, j'ai eu un entretien avec le chef d'état-major général de la marine sur les points principaux qui ont retenu notre attention : possibilité d'un débarquement en Corse ; établissement éventuel d'une base de sous-marin en Corse ; gestion du détroit de Bonifacio.

Le Sénat tenant aujourd'hui une séance publique, je crois que ces questions méritent d'être reportées à une prochaine séance de notre commission, devant un plus grand nombre de nos collègues. (Assentiment).

M. le Bail. — C'est une question que nous devons étudier de très près.

M. le Comte de Blois. — La défense contre la batterie de la Maddalena est peut-être la question la plus importante.

M. le Président. — On estime que la Royale que la défense contre ce batterie est actuellement suffisante, et que les forces italiennes de la Maddalena sont moins importantes qu'on ne l'avait d'abord pensé.

M. le Comte de Blois. — Au moins faut-il les neutraliser.

M. le Président. — Le Chef d'Etat Major général estime que les Italiens chercheraient plutôt à atteindre la Corse par l'Ouest, et ne seraient guère disposés à tenir le passage des Bouches. En tous cas, il nous paraît très nécessaire d'établir des batteries mobiles dans l'île.

M. le Comte de Blois. — Nous avons signalé ce point à l'attention de M. André Tardieu, qui nous a parlé lui-même des routes et des batteries mobiles.

M. le Bail. — La question des approvisionnements et aussi capitale. Quel effort a été fait dans ce sens.

M. le Comte de Blois. — M. André Tardieu a aussi abordé cette question devant la commission.

M. le Président. — Ces questions devront être examinées à fond lors de notre prochaine séance. (Assentiment).

La séance est levée à 15 h 50

M. Bergeron Yean



M. Yean Yean J'excuse de ne pouvoir
assister à la commission étant l'heure au
congrès des maires Hôtel de ville.

SÉNAT
TÉLÉPHONES